

PROCÈS - VERBAL du Conseil d'Administration	
--	--

Séance du 13 avril 2026	
--------------------------------	--

Le Conseil d'administration de Sciences Po Strasbourg s'est réuni lundi 13 avril 2026 à 17h.

L'ordre du jour a été consacré aux points suivants :

1. Procès-verbal de la séance du 17 février 2026
2. Cooptation de personnalités extérieures désignées à titre personnel
3. Informations du Directeur
4. Projet de structuration juridique des 9 sciences po de Région
5. Formations 2026/2027 : diplôme de Sciences Po Strasbourg, Masters, Licence professionnelle :
 - 5.1 – Modification des maquettes
 - 5.2 – Règlements des études et de la scolarité
6. Renouvellement des diplômes d'Université :
 - 6.1 – Certificate of European Studies
 - 6.2 – Classe « Prépa Talents » INSP/INET »
 - 6.3 – Classe Préparatoire aux concours de la Haute Fonction Publique – Certificat supérieur d'administration publique
7. Avenants aux doubles-diplômes intégrant l'évolution d'un intitulé de parcours de la mention Relations Internationales, avec les partenaires suivants :
 - 7.1 – Université Catholique de Louvain
 - 7.2 – Glendon College de Toronto
 - 7.3 – Université Hitotsubashi de Tokyo
8. Accord avec l'IPAG relatif à une diplomation niveau licence pour les candidats aux doubles diplômes avec l'Université Charles de Prague et l'Université Jagellonne de Cracovie
9. Calendrier 2026/27 de deuxième année du diplôme de Sciences Po Strasbourg
10. Commission de la vie associative : évolution du règlement
11. Avenant à la convention PEI avec l'association « Ecole des Jeunes Orateurs »
12. Divers

Les annexes sont consultables via ce lien : <https://seafire.unistra.fr/d/63ef48bbaab34e24b154/>

Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :

Le Président :

– M. SUARD : procurations de Mme BERTRAND DORLEAC et de M. SIRE

Le Directeur :

– M. DROIT

Pour les personnalités extérieures :

– M. LARAT : procurations de M. PFLIEGERSDOERFFER et de M. SCHWARTZ

– M. de GROSSOUVRE : procuration de M. ROSTAING

Pour les enseignants :

– M. FRANÇOIS

– M. PETEY

– Mme ABALLEA : procuration de Mme FLECHET

- M. JUHEM : procurations de Mme MICHEL et de M. MICHON
- Mme ZIMMER : procuration de Mme ROIRON
- M. URIBE : procurations de M. CURMI et de M. SIMON

Pour les représentants des personnels :

- Mme SCHAHL
- Mme WILLIAMSON

Pour les représentants des étudiants :

- M. MÜLLER
- M. DELBOSC
- M. BILLARD
- M. GILG
- Mme CAMUZARD
- M. DIDELOT
- Mme ROBIN
- M. PROD'HOMME

Pour les membres invités :

- Mme DELANNAY, Directrice déléguée à la démocratisation, l'Inclusion et à la Réussite Etudiante
- M. FERTIKH, Directeur-adjoint, délégué aux études du 1er et du 2nd cycle
- Mme HMAE, Responsable administratif et financier, secrétaire de séance
- M. MONIER, Responsable administratif adjoint et Responsable du service des études et de la scolarité, secrétaire de séance

Excusés :

- Mme LEHNI, Directrice déléguée aux relations internationales

Les annexes sont consultables via ce lien : <https://seafire.unistra.fr/d/63ef48bbaab34e24b154/>

Le quorum étant atteint, M. SUARD ouvre la séance à 17h05.

1.Procès-verbal de la séance du 17 février 2026

Les administrateurs approuvent le procès-verbal du 17 février 2026 à l'unanimité.

2.Cooptation de personnalités extérieures désignées à titre personnel (annexe 1)

M. Suard propose le renouvellement du mandat de M. de GROSSOUVRE en qualité de personnalité siégeant à titre personnel et l'invite à prendre la parole.

M. de GROSSOUVRE remercie M. SUARD et rappelle son parcours en reprenant les éléments joints en annexe numéro un. Alumni de Sciences Po Strasbourg, il exerce actuellement en tant que Directeur de la Prospective du groupe Suez, France et International. Il accueille régulièrement des stagiaires de l'école. Il siège depuis 2022 et serait très heureux de pouvoir poursuivre sa contribution aux travaux du conseil d'administration.

Les administrateurs approuvent le renouvellement du mandat de M. de GROSSOUVRE avec 20 voix pour, 5 non, 2 nuls et 2 blancs.

M. de GROUSSOUVRE remercie les administrateurs pour le renouvellement de leur confiance.

M. JUHEM souhaiterait connaître le taux de présence des administrateurs externes.

M. SUARD indique que M. DROIT travaille actuellement à pourvoir les postes vacants. Il précise par ailleurs qu'effectivement, malheureusement, les représentants de certaines institutions présentes de droit selon les statuts, ne siègent que rarement.

3. Informations du Directeur

M. DROIT structure ce point d'information en trois étapes : trois informations essentielles, un tableau de bord avec des indicateurs chiffrés et un focus sur un point stratégique.

3.1 L'essentiel en trois points

- Le mois de mars a été, une nouvelle fois, l'occasion de mesurer concrètement le rayonnement de Sciences Po Strasbourg et la force de son collectif. Plusieurs événements internes et externes, notamment la JPO du 7 mars, ont rythmé la vie de l'École ces dernières semaines. Le 7 mars dernier, Sciences Po Strasbourg a renoué avec sa journée Portes Ouvertes en accueillant de très nombreux parents, lycéens et étudiants. Grâce à la mobilisation des collègues enseignants et administratifs, le public a pu découvrir des présentations générales de l'École, un focus sur les débouchés et l'année de mobilité à l'étranger. Les échanges qualitatifs avec les équipes pédagogiques, administratives et les étudiants ont permis de répondre à de nombreuses questions. Les étudiants impliqués ont pu partager leurs expériences sur différents aspects du cursus. Pour la première fois, des simulations de cours ont été proposées en droit, en histoire, en économie et en langues. À travers ces différents moments, c'est bien une même réalité qui se dessine : celle d'une École ouverte et reconnue pour la qualité de ses formations et qui cherche à rester attractive malgré la nouvelle baisse générale du nombre d'inscrits au CC1A, celle d'une communauté engagée et inventive, et celle d'une capacité collective à porter haut ses valeurs.

- Un risque ou une menace à venir :

Fin de l'Institut thématique interdisciplinaire (ITI) Makers (*Making European Society*) : après une évaluation internationale extrêmement positive en décembre, la présidence de l'Unistra a engagé un dialogue avec les responsables des ITI et des composantes afin de penser le futur de ces ITI dans le cadre de la prochaine OF 2029-2033. L'objectif est d'intégrer les expérimentations réussies au sein des futures maquettes pédagogiques mais sans coût financier supplémentaire. Une 1^{ère} rencontre a eu lieu fin mars avec le VP Frédéric Masson afin de faire un point sur le fonctionnement pédagogique de l'ITI Makers, son impact sur l'offre de formation au sein de Sciences Po Strasbourg, son coût actuel et le coût d'une possible intégration.

- Une opportunité à saisir :

Le projet de Master IA, porté dans le cadre du programme ENACT et qui devrait voir le jour en 2027, s'inscrit dans une ambition forte de structuration d'une formation d'excellence à l'échelle du site Strasbourg-Lorraine. Il vise à répondre aux besoins croissants en compétences dans le domaine de l'intelligence artificielle, en articulant excellence scientifique, employabilité et responsabilité sociétale. La formation reposera sur un tronc commun en M1 garantissant l'acquisition des fondamentaux techniques de l'IA, avant une spécialisation en M2 autour de grands axes stratégiques (IA et langage, IA pour la science, santé numérique). L'enseignement sera majoritairement en anglais, avec une forte dimension internationale et des liens étroits avec les partenaires académiques et industriels.

Dans ce cadre, à côté de la faculté des langues, Sciences Po Strasbourg est la seule composante SHS impliquée dans le groupe de travail. Notre École peut potentiellement apporter une contribution en géopolitique et en sociologie de l'IA. Cet apport permettra d'intégrer pleinement les enjeux éthiques, politiques et sociétaux liés au développement de l'intelligence artificielle, en cohérence avec les exigences du projet ENACT. Le master reposera également sur des modalités pédagogiques innovantes (projets, hackathons, stages longs, adossement à la recherche), afin de former des profils hybrides capables de comprendre à la fois les dimensions techniques et les implications globales de l'IA. Enfin, ce projet constitue une opportunité stratégique pour renforcer le positionnement de Sciences Po Strasbourg dans les grandes

transitions contemporaines, en affirmant son rôle dans l'analyse critique des transformations technologiques et de leurs effets sur les sociétés.

3.2 Tableau de bord – Trois indicateurs clés

Un indicateur RH

Fin février 2026, la direction, en concertation étroite avec les responsables des sections disciplinaires, avaient formulé un certain nombre de besoins en matière d'enseignement. Ces demandes ont toutes été validées fin mars par la vice-présidence RH et permettent d'aborder avec un peu plus de sérénité la rentrée académique 2026-2027. Sciences Po Strasbourg a ainsi obtenu :

- Huit postes d'ATER : 1 en économie-gestion, 2 en droit, 2 en science politique et 3 en histoire contemporaine
- Un poste de PRAG en allemand
- Deux postes MCF contractuel : un renouvellement en science politique et une création en histoire contemporaine

Un indicateur sur le concours commun de première année

À l'issue de la phase de vœux sur Parcoursup, seulement 9 514 candidats sont inscrits au concours commun d'entrée en 1ère année. 873 seront accueillis sur le site du campus d'Esplanade de l'Université de Strasbourg le samedi 25 avril 2026. Pour la 2e année consécutive, le nombre de candidats au CC1A est en baisse, mais cette fois la baisse est significative. Pour rappel, en 2024 et en 2025, le nombre de candidats s'élevait respectivement à 14 103 et 12 654. Le Réseau ScPo enregistre donc une baisse de 25% par rapport à 2025 et de 33% par rapport à 2024.

Quatre renouvellements au sein du CA

Depuis la mise en place du nouveau CA à la suite d'élections au mois de décembre 2025, nous prenons acte d'une série de renouvellements réalisés ou en cours :

- Démission de Madame Marie-Josée Navarre : remplacement en cours
- Démission de Madame Estelle Pietrzyk : remplacement par Madame Marysabelle Cote, directrice de la gestion chez Arte
- Démission de Madame Anaïs Hamelin remplacée par Monsieur Joël Petey au sein du collège A des enseignants-chercheurs
- Nomination d'un représentant par le secrétariat général du Conseil de l'Europe, Monsieur Thibault Curmi

3.3 Focus stratégique

Le séminaire des directeurs et directrices de la recherche des IEP du réseau, organisé à Lille en janvier, a permis de dresser un état des lieux de la recherche au sein des établissements et d'identifier des pistes concrètes pour renforcer les coopérations scientifiques.

Malgré des configurations institutionnelles variées, les IEP partagent un socle commun : une forte valorisation de la formation à la recherche, un adossement aux laboratoires universitaires et un engagement croissant dans la diffusion scientifique (événements, podcasts, publications). Toutefois, des différences importantes subsistent (statuts, structuration des services de recherche, relations aux laboratoires, moyens financiers), ce qui rend d'autant plus nécessaire une structuration collective à l'échelle du réseau.

Dans ce contexte, plusieurs leviers de coopération inter-IEP ont été identifiés :

- Structurer une communauté scientifique du réseau : Organisation de rencontres régulières de doctorants, combinant séminaires en ligne et événements en présentiel ; Mise en place de rencontres scientifiques d'enseignants-chercheurs (type école d'été ou colloque bisannuel)
- Mettre en place un appel à projets commun afin d'encourager les projets inter-établissements et structurer des équipes capables de répondre à des appels nationaux et européens
- Développer une cartographie de la recherche avec la création d'un annuaire des enseignants-chercheurs et des thématiques de recherche
- Renforcer la visibilité et la valorisation collective en visant une présence coordonnée du réseau dans les grandes conférences scientifiques (AFSP) et en mutualisant des initiatives (prix du mémoire)

- ♦ Partager les informations (professeurs invités, événements, dispositifs de financement)

Ces propositions visent à faire émerger une véritable dynamique scientifique de réseau, fondée sur la complémentarité des établissements, l'interdisciplinarité et la capacité collective à peser dans les appels à projets nationaux et internationaux. À terme, l'objectif est de positionner les IEP comme un pôle structuré et visible de recherche en sciences sociales. Le passage d'une juxtaposition d'initiatives locales à une stratégie de recherche coordonnée à l'échelle du réseau constitue le principal levier de transformation.

M. GILG souhaite savoir comment s'articulera le financement des heures d'enseignements associées au projet ENACT et à l'intégration des modules de l'ITI MAKERS avec l'annonce de la présidence d'une diminution de 5% des heures d'enseignements.

M. DROIT explique que le projet ENACT bénéficie de financements tiers car il s'inscrit dans les projets stratégiques de l'Unistra. Concernant les modules ITI, la question se posera à l'échéance du programme, fin 2028. Il est toutefois prévu que ce coût soit porté par la composante.

M. GILG, en évoquant le séminaire du réseau ScPo consacré à la recherche, s'interroge quant à une volonté du réseau de spécialiser les IEP par thèmes.

M. DROIT répond que ce n'est pas l'objectif. Il s'agit plutôt d'identifier des convergences possibles, de susciter des coopérations entre les enseignants-chercheurs des IEP.

M. PROD'HOMME suggère, dans le cadre du projet ENACT, de se rapprocher du CEIPI afin d'intégrer dans la formation des éléments relatifs au droit de la propriété intellectuelle qui est leur spécialité.

M. JUHEM souhaite savoir si un budget est associé au projet de renforcer les coopérations scientifiques.

M. DROIT indique qu'aucun financement n'est prévu pour le moment, le séminaire ne constituait en effet qu'une première étape. Il s'agit d'un des enjeux du projet de GIP qui sera évoqué lors de cette séance au point 4. Le GIP devrait permettre une participation du réseau à des appels à projets, notamment dans le domaine de la recherche.

4. Projet de structuration juridique des 9 Sciences Po de Région (annexe 2)

M. DROIT expose le projet de structuration juridique sur la base de la note d'intention jointe en annexe 2 et rappelle que ce projet a d'ores et déjà été évoqué dans les points d'information lors de la précédente séance du conseil du 17 février.

Il s'agit à ce stade pour les administrateurs de se prononcer sur ce projet, et le cas échéant de donner mandat au directeur de Sciences Po Strasbourg, de porter, avec les huit autres directeurs et directrices, un projet de regroupement des neuf Sciences Po de Région auprès des ministères des Comptes publics et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace sur la base de la note d'intention ouvrant la possibilité de différents modèles institutionnels et notamment un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Si une autorisation est accordée de la part des deux ministères, la création effective de cette structure juridique sera soumise à l'approbation du conseil d'administration de chacun des neuf Sciences Po de Région, probablement à l'automne 2026.

M. DROIT indique que ce projet vise à renforcer les actions du réseau autour de six piliers :

La consolidation d'un modèle exigeant de formation interdisciplinaire, ancré dans l'actualité des résultats de la recherche mondiale en sciences humaines et sociales, tout en s'ouvrant aux enjeux des sciences expérimentales, de l'ingénieur, du numérique, de l'environnement et de la santé. Ce modèle se traduit par une articulation étroite entre recherche de haut niveau et des formations capables d'innovation permanente, notamment par l'introduction de

passerelles et de dispositifs de mutualisation en 2ème cycle, de doubles diplômes avec des écoles d'ingénieur et d'autres coopérations interdisciplinaires ;

L'affirmation d'une identité européenne et internationale, reposant notamment sur la mobilité obligatoire des étudiantes et étudiants à l'étranger en premier cycle universitaire, ainsi que sur le développement de partenariats (doubles diplômes et filières, coopérations scientifiques), contribuant au rayonnement de l'enseignement supérieur français comme de sa recherche à l'international ;

La valorisation d'un maillage territorial original, combinant vision nationale et attention constante aux enjeux et ancrages régionaux, dans un esprit de décentralisation et de renforcement des sites universitaires au niveau de nos métropoles. Ce maillage favorise des coopérations académiques et socioéconomiques diversifiées et soutient une ambition forte en matière de démocratisation éducative et culturelle, ainsi que d'égalité des chances ;

Une coordination partagée des politiques de recrutement et d'accès, tenant compte de la diversité des modalités existantes dans les établissements, qu'il s'agisse du Concours commun ou des concours spécifiques de Sciences Po Bordeaux et Grenoble, et intégrant un travail d'expertise sur les conditions de réussite dans l'enseignement supérieur ;

L'appui à de grands événements fédérateurs à dimension artistique, culturelle et sportive, portés par les étudiants et les étudiantes, promus par les établissements et contribuant au rayonnement national de notre modèle commun. L'organisation de sessions de parangonnage et d'échanges de bonnes pratiques entre les personnels d'enseignement, de recherche et administratifs, pour renforcer et faire progresser le modèle des écoles ;

La contribution à l'animation scientifique et citoyenne de nos territoires et la participation à la vie démocratique en assurant des activités de valorisation et de diffusion de la recherche et de médiation culturelle au plus près des citoyens et de la jeunesse.

M. DROIT précise que cette structuration à neuf n'a ainsi pas vocation à se positionner de façon orthogonale ni par rapport à Sciences Po Paris ni par rapport aux Universités de rattachement. Par ailleurs, le mode de gouvernance s'incarnera dans les statuts. Il conclut en précisant que certains Sciences Po y voit également un levier politique permettant de défendre leur modèle d'école, notamment en cas de résultat aux élections présidentielles défavorable aux IEP.

Madame WILLIAMSON remercie M. DROIT pour cette présentation et se fait la porte-parole de certains personnels administratifs qui ont exprimé des réserves à l'égard de ce projet dont le flou des contours les interroge notamment en termes d'impact sur leur charge de travail. Cette crainte est renforcée par la récente expérience faite suite à un projet mené par le réseau. En effet, la gestion de ce projet s'est caractérisée par un manque de fluidité dans la communication avec les équipes et une préparation limitée et très directive de sa déclinaison opérationnelle. Ces éléments pourraient faire craindre une tendance au recul de l'autonomie organisationnelle des IEP. Les interrogations portent ainsi bien, non sur le fond du projet mais sur sa mise en œuvre opérationnelle, son financement et l'impact sur la charge de travail des équipes.

M. DROIT note et comprend ces réserves qui ont également été exprimées par les équipes des Sciences Po de Bordeaux et de Saint-Germain-en-Laye. Il répond aux interrogations relatives au flou du projet, notamment dans son cadre. Différents formats sont envisagés. Celui du Groupement d'Intérêt Public semble être le plus robuste car seul le Conseil d'Etat pourrait le dissoudre. Le modèle de l'association est également possible, mais avait déjà été expérimenté sans succès lors du mandat de M. SCHIRMANN. Enfin, le format le plus léger pourrait consister en une simple convention. La priorité est donnée au premier modèle cité en raison de sa robustesse juridique.

M. DROIT poursuit sa réponse sur le point relatif à l'impact pour Sciences Po Strasbourg. Il assure de sa vigilance quant à la question de la mise à disposition de ressources humaines et financières. Il confirme que l'idée n'est pas celle d'une superstructure qui remettrait en cause l'autonomie des IEP. L'objectif qui sous-tend ce projet est celui d'une convergence des modèles pédagogiques en dépit des différences de statuts des Sciences Po. Ces convergences pourraient par exemple bénéficier aux programmes de démocratisation. Un autre axe pourrait-être celui de la recherche d'économies d'échelle via la mise en réseau à neuf du campus numérique, qui est un dispositif destiné à palier les difficultés des étudiants dans la réalisation de leur année de mobilité à l'international. Enfin, M. DROIT cite également l'objectif d'avoir la capacité de répondre à des appels d'offre et de développer le mécénat à une échelle nationale.

M. DROIT souligne le soutien de la présidente de l'Université de Strasbourg, Mme BERROD, à ce projet.

M. GILG remarque une certaine asymétrie dans le déploiement d'un des premiers projets du réseau à neuf. Ainsi, il regrette que Sciences Po Bordeaux n'ait pas proposé plus de formations dans le cadre de la mutualisation des parcours d'études à partir de la quatrième année du diplôme de Sciences Po.

M. DROIT confirme ce fait et indique qu'un bilan de cette procédure sera effectué à l'échelle du réseau afin de permettre éventuellement des ajustements lors de la prochaine campagne.

M. DROIT poursuit en indiquant que des réflexions sont en cours au sujet de l'évolution du concours commun d'entrée en première année. Il indique notamment être frappé par le manque de profils scientifiques et indique qu'il serait peut-être possible d'introduire des épreuves en fonction des spécialités du bac. Il évoque également des réflexions de certains directeurs autour d'une éventuelle suppression de l'épreuve d'histoire dont le format est proche de celui des questions contemporaines, avec la difficulté qu'il s'agit de la seule matière du tronc commun.

Il confirme à M. GILG que M. VASSY, directeur de Sciences Po Paris, réfléchit également à la réintroduction d'épreuves écrites, notamment scientifiques.

M. GILG souhaite avoir plus d'informations quant au mode de gouvernance de la nouvelle structure.

M. DROIT indique que cette gouvernance pourrait s'incarner dans une assemblée des directeurs appuyée par des commissions thématiques pour permettre une implication des équipes au-delà des seules directions.

M. GILG suggère la création d'une commission relative aux tarifs du concours commun, composée d'élus des différents conseils afin de permettre de travailler à lever les freins.

Mme ABALLEA rebondit sur l'évocation de modifications des épreuves du concours commun pour souligner l'importance de l'anticipation afin de permettre notamment à PEI d'intégrer les évolutions pour adapter le programme proposé aux lycéens un an avant la date du concours. Elle souhaite également connaître la position de M. DROIT sur le degré d'intégration à atteindre pour cette nouvelle structure.

M. DROIT indique qu'il se positionnera dans le mandat, si toutefois celui-ci lui est confié ce soir, sur le mode de la soutenabilité et donc de la prudence.

Mme ABALLEA souhaite connaître les raisons de sa prudence.

M. DROIT indique d'une part que la motivation politique qui porte certains IEP dans ce projet est moins prégnante pour Strasbourg en raison de son statut d'école interne à l'Université de Strasbourg. Par ailleurs, il réaffirme sa vigilance quant à la question de la soutenabilité du projet.

Il répond à M. de GROUSSOUVRE que les craintes de certains IEP se fondent sur certaines déclarations hostiles à l'égard des IEP de dirigeants du RN.

M. SUARD soumet au vote le projet de structuration juridique des neuf Sciences Po de Région et le principe de donner mandat au directeur de Sciences Po Strasbourg, de porter, avec les huit autres directeurs et directrices, ce projet auprès des ministères des Comptes publics et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace. Les administrateurs se prononcent à la majorité moins un vote contre, en faveur de ces deux points.

5. Formations 2026/2027 : diplôme de Sciences Po Strasbourg, Masters, Licence professionnelle (annexes 3)

5.1 - Modification des maquettes

5.2 - Règlements des études et de la scolarité

M. FERTIKH présente les principales évolutions proposées pour les maquettes et les règlements détaillés en annexe 3, en les scindant en fonction de leur origine : certaines correspondent à des demandes ou à la transposition de modifications introduites par la CFVU, d'autres sont des micro-réglages demandés par les responsables pédagogiques et enfin les dernières émanent de travaux menés par la commission pédagogique réunissant les responsables pédagogiques de filières, d'années du premier cycle du diplôme et les représentants des sections disciplinaires.

Il remercie, avec l'ensemble de la direction, les personnels administratifs et enseignants-chercheurs qui se sont mobilisés pour faire aboutir cet important travail, et en particulier les chevilles ouvrières, Mme NGUYEN et M. MONIER, pour leur expertise.

Les modifications les plus significatives portent sur les éléments suivants :

- Volet CFVU :
 - La transposition du principe du congé menstruel adopté par la CFVU afin de permettre la prise en compte des dysménorrhées
 - A la demande des membres de la CFVU : la précision de l'ensemble des modalités de contrôle des connaissances dans le cadre du diplôme de Sciences Po afin d'améliorer l'information des étudiants.
- Volet direction et équipe pédagogique :
 - Doublement de l'autorisation d'une journée d'absence pour les étudiants pour couvrir tout aléa, soit passage d'une journée par an à une journée par semestre.
 - Introduction dans le calcul de la moyenne de la note obtenue dans le cadre de la langue vivante 3 (LV3). Cette mesure sera introduite progressivement dans les années un, deux et quatre du diplôme de Sciences Po en commençant par la première année à la rentrée 2026. Elle vise à permettre de stabiliser les effectifs des groupes de LV3 en cours d'année en reconnaissant les efforts fournis au travers du système de notation.
 - Introduction du principe de la possibilité de l'introduction d'une limitation des effectifs dans les cours à choix selon les modalités détaillées dans l'exposé des motifs disponible en annexe 5.

Mme CAMUZARD indique que la disposition évoquée comme étant un congé menstruel n'en est pas vraiment un car l'absence doit être justifiée par la production d'un certificat médical, or l'accès à un tel certificat peut s'avérer être difficile. Le véritable congé menstruel accessible sur simple déclaration n'est annoncé que pour la rentrée 2027, mais semble conditionné à la mise en œuvre d'un dispositif technique de suivi du congé, aussi la date effective reste hypothétique. Aussi, demande-t-elle que Sciences Po prenne les devants et instaure ce principe par anticipation dès la rentrée 2026.

M. DROIT indique son attachement à la production d'un certificat médical, pour une raison précise qui est celle de l'incitation à entrer dans un accompagnement médical en cas de dysménorrhées. Il s'agit à court terme de s'assurer que les étudiantes puissent être soulagées grâce à une solution médicamenteuse et à moyen terme, être prises en charge en cas d'endométriose. Il suivra évidemment les consignes de la CFVU si le système de congé menstruel devait être déployé en 2027, mais d'ici là, il propose de s'en tenir à la production d'un certificat médical. Il ne nie pas les difficultés qui peuvent être rencontrées dans l'accès à un tel certificat, mais évoque la possibilité alternative de consulter le planning familial ou une sage-femme.

Mme CAMUZARD propose de mettre en place les deux dispositifs en parallèle afin de ne pas écarter le public qui rencontre d'importantes difficultés avec le corps médical.

M. DROIT suggère dans ce cas de mettre à disposition des étudiants une liste des médecins labellisés Diversité.

M. GILG intervient pour relancer le débat relatif à la reconnaissance de l'engagement associatif étudiant, tel que le prévoit l'arrêté du 30 juillet 2019. Il propose notamment d'introduire une dispense d'activité pour les membres des bureaux associatifs. Une telle mesure serait de nature à prévenir les problèmes de santé mentale auxquels sont exposés ces étudiants en raison de la surcharge de travail.

M. DROIT confirme qu'une réflexion est en cours dans ce domaine, qui a permis de dégager deux postes de réflexions. La première pourrait consister en une valorisation de l'engagement associatif à travers la reconnaissance des compétences acquises. La piste d'un assouplissement du régime de l'assiduité nécessitera d'associer les enseignants-chercheurs, notamment ceux en charge des conférences de méthode. Il évoque également un dernier axe de réflexion mais qui a été écarté, celui d'une valorisation via le diplôme d'université « Engagement étudiant » mais dont le volume de cours de près de 100h est trop lourd, notamment pour les étudiants en deuxième année.

M. DROIT confirme à M. GILG avoir fait remonter à l'Université de Strasbourg cette information de l'inadaptation du format de ce DU, qui de fait, n'est validé que par très peu d'étudiants.

M. PROD'HOMME suggère d'améliorer la communication relative aux possibilités de dispense d'assiduité car peu d'étudiants sont informés des situations qui y ouvrent droit.

M. MULLER suggère de proposer en début d'année une conférence sur les dysménorrhées afin d'informer les étudiantes sur les solutions qui s'offrent à elles et sur les modalités de dispense d'assiduité.

M. BILLARD souhaite connaître la raison du changement d'intitulé dans un enseignement d'ouverture en quatrième année.

M. FERTIKH explique que la titulaire du cours, Mme JOUANNEAU a quitté l'IEP et la compétence spécifique n'est plus disponible.

Mme ROBIN souhaite que l'accès à l'enseignement des langues orientales dont bénéficient les étudiants de la filière de quatrième année Etudes des relations internationales et du global (ERIG) soit étendu aux étudiants des autres filières.

M. DROIT indique que malheureusement cette idée se heurte à un double obstacle. Le premier est celui des capacités en termes de ressources humaines et financières pour étendre la palette des langues proposées à l'interne. Le second est celui de l'incompatibilité des emplois du temps entre l'IEP et la faculté des langues qui ne permettent pas aux étudiants de l'IEP de suivre des enseignements de langues au titre de la LV2 à la faculté des langues.

La prochaine campagne d'habilitation de l'offre de formation 2029-2033 sera l'occasion de se pencher sur la question de l'offre d'enseignement en langue à l'IEP. Cette discussion devra être lancée au sein du comité pédagogique en amont, en intégrant la contrainte de la soutenabilité financière de notre offre.

Mme ROBIN suggère de permettre la validation au titre de la LV2 d'une langue non disponible au catalogue de formation via une certification externe. Celles et ceux qui le souhaitent pourraient ainsi par exemple suivre à titre privé des cours de japonais par exemple. Le coût serait ainsi externalisé. Elle souligne néanmoins le caractère potentiellement discriminatoire de cette proposition.

M. DROIT indique qu'il convient d'organiser une discussion sur ces thèmes avec les équipes pédagogiques en langue.

M. MULLER souhaite connaître les modalités de gestion de la limitation de l'accès à certains cours.

M. FERTIKH précise que cette disposition ne concerne qu'un seul cours et que le critère sera l'ordre d'arrivée de l'inscription. La jauge a été fixée à 45 places, ce qui correspond au nombre d'inscrits en 2025.

M. GILG interroge la suppression de l'option « Histoire de l'environnement ».

Mme ABALLEA répond que cette option a été proposée deux années de suite mais n'a jamais trouvé son public, elle a ainsi été remplacée par « histoire de l'information et de la désinformation ».

M. GILG regrette cette suppression et pointe un problème de communication vers les étudiants. Il suggère également de faire intervenir des experts sur cette thématique.

M. DROIT regrette et s'étonne que cette option orientée sur la thématique environnementale n'ait pas retenu l'attention des étudiants, et indique qu'elle a bénéficié du même niveau de communication que les autres options.

M. GILG précise que les étudiants choisissent souvent leurs options en fonction des informations qui circulent par le « bouche à oreille ». De ce fait les nouvelles options sont pénalisées.

Mme ABALLEA intervient au sujet des modalités de contrôle des connaissances. Elle remercie tout d'abord l'administration pour l'important travail qui a été abattu. Elle souligne par ailleurs la difficulté à décrire des modalités de façon très détaillée pour des cours dont on ne connaît ni l'enseignant, ni les effectifs et souhaite que cette difficulté soit remontée aux services centraux en charge de ce dossier. Elle n'est pas opposée au principe d'une information préalable aux étudiants sur les modalités d'examen, mais le détail dans lequel il a fallu travailler conduit à prévoir des modalités restrictives.

M. DROIT répond avoir déjà pu échanger avec les services centraux au sujet de ces difficultés. Il lui a été répondu que la priorité est que les étudiants doivent disposer de ces informations en amont de leur choix d'inscription pédagogique.

M. GILG souligne que ces informations ne sont pas toujours communiquées aux étudiants.

M. PROD'HOMME pointe la nécessité de préciser les cours délivrés en anglais. En effet, certains cours dont l'intitulé est en anglais sont pourtant donnés en français.

M. SUARD soumet les deux points au vote :

- Modification des maquettes 26/27 : adopté à l'unanimité
- Règlements des études et de la scolarité : adoptés avec 27 voix pour et 3 abstentions.

6. Renouveau des diplômes d'Université (annexes 4)

6.1- Certificate of European Studies

6.2 - Classe « Prépa Talents » INSP/INET »

6.3 - Classe Préparatoire aux concours de la Haute Fonction Publique - Certificat supérieur d'administration publique

M. MONIER expose la proposition de renouvellement annuel des trois diplômes d'Universités portés par l'IEP sur la base des documents joints en annexe 4.

M. PROD'HOMME souhaite connaître l'articulation entre le projet de maîtrise de la préparation aux concours de la haute fonction publique et ce diplôme d'université. Il s'inquiète par ailleurs de la fragilité de la Prépa Talents qui est un dispositif d'égalité des chances entièrement tributaire des financements de la DGAFF.

M. MONIER indique que la préparation aux concours ne peut être proposée à la maîtrise car elle est accessible à partir de la licence, certains préparatoires ne remplissent pas les conditions d'accès au niveau M2, même si les concours de catégorie A sont ouverts dès le niveau licence.

M. GILG s'inquiète du tarif du DU CES qui est annoncé à 2 400€ et souhaite savoir si les étudiants de ces DU sont concernés par les droits différenciés appliqués aux étudiants extra-communautaires.

M. MONIER indique que le DU CES et cette formation est semestrielle, le tarif appliqué est donc de 1 200€ et ne concerne que les étudiants « free mover », hors partenariats. Par ailleurs, les droits différenciés ne s'appliquent qu'aux étudiants de master.

M. SUARD soumet au vote la proposition de renouvellement des diplômes d'Université Certificate of European Studies, Classe « Prépa Talents » INSP/INET », Classe Préparatoire aux concours de la Haute Fonction Publique - Certificat supérieur d'administration publique qui est approuvée à l'unanimité.

7. Avenants aux doubles-diplômes intégrant l'évolution d'un intitulé de parcours de la mention Relations Internationales, avec les partenaires suivants (annexes 5)

7.1 – Université Catholique de Louvain

7.2 – Glendon College de Toronto

7.3 – Université Hitotsubashi de Tokyo

M. MONIER présente ce point sur la base de l'annexe 5 et indique que l'avenant relatif au Glendon College de Toronto est reporté.

Mme ABALLEA explique que ce report est à mettre en lien avec les difficultés posées par le passage intégral des cours en anglais d'un des parcours de la mention. En effet, ce double diplôme est parrainé par le Québec dans le cadre de la promotion de la langue française.

M. GILG intervient pour signaler les difficultés que rencontrent les étudiants engagés dans le double diplôme avec l'Université de Louvain en matière d'encadrement.

Les administrateurs se prononcent à l'unanimité en faveur des avenants proposés pour les doubles-diplômes avec les universités Catholique de Louvain et Hitotsubashi de Tokyo.

8. Accord avec l'IPAG relatif à une diplomation niveau licence pour les candidats aux doubles diplômes avec l'Université Charles de Prague et l'Université Jagellonne de Cracovie (annexes 6)

M. DROIT présente ce nouvel accord, fruit d'une longue négociation avec la direction de l'IPAG, destiné à répondre à la problématique de l'accès aux doubles diplômes avec l'Université Charles de Prague et l'Université Jagellonne de Cracovie pour les étudiants du diplôme. Ces partenaires exigent en effet que les candidats aient validé une licence. Or les étudiants du diplôme de Sciences Po ne sont en mesure que de présenter une attestation des 180 crédits ECTS.

Cet accord permettra à 10 étudiants souhaitant s'orienter vers ces doubles-diplômes, de valider une L3 en parallèle de leur scolarité de 1^{er} cycle au sein de Sciences Po.

M. FRANÇOIS indique qu'il conviendra d'étendre ce dispositif aux étudiants intéressés par le futur double-diplôme avec l'École nationale d'administration publique (ENAP) de Québec.

M. DROIT indique que cet accord devra être soumis parallèlement au conseil de l'IPAG.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cet accord avec l'IPAG relatif à une diplomation niveau licence pour les candidats aux doubles diplômes avec l'Université Charles de Prague et l'Université Jagellonne de Cracovie.

9. Calendrier 2026/27 de deuxième année du diplôme de Sciences Po Strasbourg (annexe 7)

M. FERTIKH propose une nouvelle version du calendrier de la deuxième année du diplôme de Sciences Po Strasbourg, suite aux réserves exprimées par le corps enseignant à l'occasion de la précédente séance du conseil.

Suite à un travail mené au sein du comité pédagogique, il est proposé de replacer la semaine européenne en semaine 1 de 2027. Le principal objectif est de disposer des 12 semaines d'enseignements au second semestre, nécessaires pour le placement des enseignements. La faisabilité de cette modification est déjà consolidée avec le Parlement européen et doit s'accompagner d'un travail de refonte des modalités et de l'organisation de l'événement mené avec les enseignants et les associations étudiantes concernés.

Cette nouvelle version du calendrier de la deuxième année du diplôme de Sciences Po Strasbourg est adoptée à l'unanimité.

10. Commission de la vie associative : évolution du règlement (annexe 8)

M. DROIT expose les évolutions proposées en termes de règlement de la CVA sur la base des éléments détaillés en annexe 8. Ces propositions ont été formulées par les membres de la CVA réunis fin mars.

Mme ROBIN remercie M. DROIT et salue le travail concerté mené par les membres de la CVA. Elle aurait toutefois souhaité savoir si le déontologue de l'Université de Strasbourg avait été saisi au sujet de la possibilité pour des membres des bureaux associatifs de siéger en CVA. En l'absence de cet avis, elle s'interroge sur la pertinence de se prononcer sur cette proposition.

M. DROIT indique ne pas avoir eu de retour, mais propose de faire confiance aux membres de la CVA et de se prononcer sur la proposition qu'ils ont formulée.

M. GILG souhaite informer les administrateurs des difficultés de recrutement que rencontre le bureau inter-associatif, rouage important de la CVA. Il souhaiterait savoir s'il serait possible de ne fonctionner qu'avec un président et un secrétaire.

Mme HMAE indique que le règlement de la CVA précise que « 2 membres du Bureau Inter-associatif (avec une voix unique) » peuvent siéger en CVA, sans précision de fonction.

La proposition d'évolution du règlement de la commission de la vie associative est adoptée avec 23 voix pour et sept abstentions.

11. Avenant à la convention PEI avec l'association « Ecole des Jeunes Orateurs » (annexe 9)

Mme DELANNAY présente l'avenant à la convention PEI avec l'association « Ecole des Jeunes Orateurs » sur la base de l'annexe 9 et remercie l'EJO pour sa collaboration.

L'avenant est adopté à l'unanimité par les administrateurs.

12. Divers

M. DELBOSC souhaite intervenir au nom des élus de la liste Solidarité'Etudiante au sujet des frais de scolarité différenciés appliqués aux étudiants extra-communautaires. Il débute avec quelques éléments de contexte.

En raison de l'application du programme cyniquement intitulé « Bienvenue en France », l'administration de l'Unistra envoie régulièrement depuis la fin de l'année 2025 des mails aux étudiants qualifiés d'extra-communautaires, pour les sommer de régler l'intégralité de leur « frais de scolarité différenciés ». Ces frais ont été multipliés par 15,5 par rapport à l'année dernière (passant de 254€ à 3941€). Le 31 mars dernier la présidence de l'Université a transmis par mail aux étudiants concernés un document leur indiquant qu'ils étaient officiellement désinscrits. A savoir qu'en cas de désinscription définitive, ces étudiants risquent de recevoir à tout moment une OQTF.

À l'échelle de Sciences Po, 4 étudiants sont concernés : 2 en M1 et 2 en M2 Science Politique.

Leur situation est dramatique : certains manquent d'argent pour se nourrir, d'autres ne paient plus leur loyer. Globalement, ces étudiants sont autant en difficulté sur les plans financiers que personnels, avec un niveau d'anxiété très important et des difficultés pour travailler, pour dormir...

Concernant cette situation, un rendez-vous de l'intersyndical a finalement eu lieu avec la présidence de l'Unistra, mais comme cela était malheureusement prévisible, cela n'a rien donné, et les étudiants ne vont pas être exonérés de leurs frais différenciés.

Face à ces situations dramatiques, la direction a été sollicitée à plusieurs reprises afin que Sciences Po agisse financièrement pour aider ces 4 étudiants, à hauteur de quelques milliers d'euros, de façon exceptionnelle, pour répondre à ces difficultés ponctuelles.

Les élus de la liste Solidarité Étudiante auraient souhaité pouvoir délibérer à travers un vote sur cette question aujourd'hui, mais cela leur a été refusé. C'est pourquoi, il a été formulé la demande, par un tiers des membres de ce Conseil d'administration, que soit organisée une séance exceptionnelle qui pourrait justement répondre à ces questions et voter, précisément en vertu des compétences de Sciences Po Strasbourg en matière budgétaire.

M. SUARD indique ne pas avoir donné suite à la demande d'inscription à l'ordre du jour d'une motion relative aux droits différenciés dans la mesure où ce point relève de la compétence de l'Université de Strasbourg. Il confirme par ailleurs qu'une séance exceptionnelle du CA sera bien réunie, conformément à la demande formulée par un tiers des administrateurs, une date sera proposée dans les meilleurs délais.

M. DROIT intervient dans un premier temps pour rectifier une désinformation qui circule sur les réseaux sociaux. Les étudiants qui ont rencontré des difficultés dans le paiement des droits différenciés ont été reçus et suivis par la direction depuis octobre. La direction est bien évidemment sensible aux difficultés que rencontrent ces étudiants. Ainsi les 5 étudiants qui ont sollicité une aide ont perçu un versement de 500€ à partir de l'automne 2025, complété d'un versement de 100€ en 2026 afin de coller au nouveau plafond de 600€ instauré pour le fonds d'aide d'urgence à partir du 1^{er} janvier 2026.

Il indique par ailleurs que cette problématique est d'ordre structurel, alors que le fonds d'aide d'urgence a été pensé pour répondre à des difficultés financières ponctuelles rencontrées par les étudiants. M. DROIT relève que les étudiants extra-communautaires du M1, seront à nouveau impactés par les droits différenciés s'ils poursuivent leurs études en M2 à Strasbourg. Le FAE sera ainsi à nouveau mis à contribution par ces mêmes étudiants et potentiellement par les nouveaux étudiants extra-communautaires admis pour l'année 2026/27. Il s'agit de replacer cette problématique dans la perspective globale de la politique de soutien financier menée par Sciences Po Strasbourg. Il rappelle que l'enveloppe annuelle totale redistribuée au profit des étudiants précaires s'élève à 62 000€, dont 40 000 € fléchés sur l'aide à la mobilité internationale dans le cadre de la troisième année du diplôme de Sciences Po et 22 000€ consacrés au fonds d'aide exceptionnel. La responsabilité de la direction consiste à assurer une équité dans l'accès à ces fonds pour l'ensemble des étudiants de l'école en situation de précarité. Notamment dans un contexte de recul des bourses de mobilité internationale. Par exemple, il vient d'être annoncé que le montant de la bourse AMI va diminuer de moitié, ce qui va déstabiliser le budget de mobilité de nombreux étudiants de 3A en 26/27, qui vont assurément se tourner vers le FAE.

Mme DELANNAY confirme l'accumulation des mauvaises nouvelles en matière d'aides financières dont pouvaient bénéficier les étudiants les plus précaires pour les soutenir dans le financement de leur année de mobilité. Effectivement la bourse AMI distribuée par l'Unistra qui pouvait s'élever jusqu'à 3600€ pour les boursiers aux échelons les plus élevés, sera dorénavant plafonnée à 800€ par semestre. La Région Grand Est a quant à elle suspendu son dispositif de bourse qui pouvait s'élever jusqu'à 800€. Un nouveau dispositif est attendu mais sans que les enveloppes ne soient précisées à cette heure.

M. DROIT complète son propos en indiquant avoir pris contact avec le président de l'association des Alumni afin d'envisager la mise en place d'une campagne de levée de fonds afin de venir en aide à ces étudiants. La fondation de l'Unistra a été approchée à cet effet. Le risque étant que cette campagne qui serait organisée en parallèle à celle destinée à alimenter les

bourses des donateurs destinées aux étudiants du 1^{er} cycle créé un effet d'éviction. Ce risque est d'autant plus élevé que la campagne 2025 a été marquée par un fort recul des dons.

M. URIBE s'insurge contre le principe de la désinscription des étudiants qui n'ont pu s'acquitter des droits différenciés et qualifie cette décision de forfaiture dont l'IEP ne peut être complice, d'autant qu'une désinscription pourrait conduire ces étudiants à être frappés d'une OQTF.

Il poursuit en rappelant que notre université ne doit pas être réduite seulement à une administration, elle est surtout et avant tout une communauté humaine dont font partie les étudiants menacés de désinscription. Ainsi, il ne s'agit ici et maintenant, moins de remettre en question les décisions d'ordre comptable des services centraux de l'université de Strasbourg, que de trouver de toute urgence les moyens de venir en aide à ces étudiants qui font partie de notre communauté. M. URIBE remercie les administrateurs de porter la voix de la dignité au sein de cette université.

M. JUHEM intervient pour témoigner des extrêmes difficultés dans lesquelles sont plongés les étudiants, notamment africains, du fait des modalités d'application des droits différenciés à Strasbourg. Ils doivent en effet arbitrer entre se loger, manger ou payer ces droits exorbitants. Il souligne que cette situation est la conséquence de choix, peu honorables, faits par l'Université qui a décidé de cibler spécifiquement 200 étudiants de master. D'autres universités ont fait des choix différents, de l'exonération partielle à l'exonération totale. Cette décision semble s'inscrire dans une politique visant à diminuer le nombre d'étudiants étrangers.

Il évoque par ailleurs les difficultés qu'il rencontre actuellement dans le processus de sélection des candidatures des étudiants étrangers via la plateforme Etudes en France, dans la mesure où il ne dispose d'aucune information de la part des consulats. Les services des consulats sont en effet censés s'assurer des capacités des étudiants à financer leur année en France, mais il s'interroge sur le fait que ces services aient bien intégré cette donnée supplémentaire que sont les montants de droits différenciés.

M. JUHEM poursuit en revenant sur le cas des étudiants en difficulté pour affirmer qu'il est du devoir de l'IEP de les aider encore davantage afin qu'ils puissent sortir de cette situation compliquée. Il existe en effet une enveloppe destinée à des aides de ce type, encore suffisamment abondée et qui pourrait être complétée si nécessaire jusqu'à preuve du contraire. Pour ce qui concerne la question du plafonnement à 600€, le dispositif prévoit la possibilité de le dépasser en cas d'urgence extrême. Il estime ainsi que rien ne s'oppose en réalité à aider ces étudiants encore plus que ce qui a déjà été fait.

M. SUARD rappelle que la prochaine séance exceptionnelle du conseil sera consacrée à ce débat.

M. DELBOSC souligne l'urgence qu'il y a à aider dès à présent ces étudiants qui risquent la désinscription à la fin du mois.

M. JUHEM indique que de toute façon les étudiants vont redéposer une demande d'aide dans le cadre du FAE sur laquelle devra statuer l'IEP, indépendamment du CA extraordinaire.

Mme DELANNAY indique qu'il existe toutefois un délai incompressible d'un mois en moyenne entre la décision et le virement de l'aide sur le compte de l'étudiant. Elle souligne par ailleurs que l'enveloppe de 22 000€ dédiée au FAE concerne la totalité des étudiants de l'école, soit 1 600 étudiants. Il est nécessaire de conserver une marge afin de pouvoir répondre aux prochaines demandes, notamment à celles en lien avec les difficultés que vont rencontrer les étudiants de 3^{ème} année en mobilité suite aux baisses des bourses AMI et de la Région Grand Est.

M. DROIT confirme qu'il est de la responsabilité de la direction d'assurer un accès équitable à ce fonds à l'ensemble des étudiants, en particulier dans le contexte financier actuel. Il indique que la problématique de la précarité concerne un grand nombre d'étudiants de l'IEP.

En complément des aides déjà versées par l'IEP il propose de rechercher en parallèle d'autres sources de financement pour ces étudiants impactés par les droits différenciés.

M. GILG demande des explications au sujet du refus de soumettre au vote, d'une part, le principe du soutien financier aux étudiants en difficulté et, d'autre part, la motion relative aux droits différenciés.

M. SUARD rappelle que les modalités d'application des droits différenciés relèvent de la responsabilité de l'université de Strasbourg sur laquelle le conseil de l'IEP n'a pas de prise. Il poursuit, à la suite des interventions de M. DROIT et de Mme DELANNAY, pour confirmer qu'il n'est pas possible de préempter les fonds du FAE.

M. GILG lui oppose le fait que le conseil est bien compétent sur le budget et sur le FAE dont il a voté l'enveloppe. Il souligne le montant profondément discriminatoire des droits différenciés en le comparant au salaire annuel d'un pays comme le Maroc par exemple qui est d'environ 5 000€.

M. SUARD répond qu'il n'est ni pratique ni pertinent de gérer le budget par la voie de motions.

M. DROIT indique avoir informé l'Université de Strasbourg de la motion proposée et il lui a été indiqué qu'elle devait être orientée vers la CFVU. Il invite ainsi les élus étudiants à se tourner rapidement vers leurs représentants au sein de cette instance.

M. DELBOSC revient sur le montant de l'enveloppe dédiée au FAE en proposant de l'alimenter lors de la prochaine modification budgétaire, notamment en réaffectant certains crédits prévus pour des dépenses extravagantes dont il conteste la pertinence et cite la Nuit de l'Europe.

M. SUARD invite les administrateurs à poursuivre ce débat lors de la prochaine séance exceptionnelle du conseil dont la date sera communiquée dans les meilleurs délais et clôt la séance à 19h40.

Annexe 1

Point N°2 : Désignation des personnalités extérieures désignées à titre personnel

Les membres du Conseil d'administration sont invités à se prononcer au sujet de la désignation d'une des cinq personnalités extérieures désignées à titre personnel.

L'article 8 des statuts prévoit les dispositions suivantes :

"Les 12 personnalités extérieures sont :

- le Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques ou son représentant
- le Directeur de l'Ecole Nationale d'Administration ou son représentant
- le Directeur Général de la Fonction Publique ou son représentant
- le Président de la Région Grand Est ou son représentant
- le Président de l'Eurométropole de Strasbourg ou son représentant
- le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ou son représentant
- un représentant de l'Association des Anciens Elèves

- 5 personnalités désignées à titre personnel par le Conseil d'Administration à la majorité absolue de ses membres pour quatre ans. »

Les cinq personnalités qui siègent ou siégeaient à ce titre sont ou étaient les suivantes :

- M. Emmanuel SUARD, Conseiller maître à la Cour des Comptes, Président du Conseil d'administration (fin de mandat en qualité de personnalité extérieure : 23/04/2028)
- M. Christian SCHWARTZ, Directeur adjoint de l'Institut National des Etudes Territoriales, Vice-président du Conseil d'administration de Sciences Po Strasbourg (fin de mandat en qualité de personnalité extérieure : 13/12/2026)
- M. Henri de GROSSOUVRE Directeur de la Prospective du groupe Suez, France & International (mandat arrivé à échéance le 22/02/26, renouvellement proposé)
- Mme Marie-José NAVARRE Vice-Présidente du Groupe LOHR (démission à la date du 26/03/26)
- Mme Estelle PIETRZYK, Directrice du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg (mandat arrivé à échéance le 22/02/26, n'a pas souhaité voir son mandat renouvelé)

Il est proposé aux administrateurs de se prononcer sur le renouvellement de M. Henri de GROSSOUVRE, Directeur de la Prospective du groupe Suez, France & International

La désignation des deux autres personnalités sur les sièges laissés vacants par Mmes NAVARRE et PIETRZYK, interviendra ultérieurement.

Le CV de M. Henri de GROSSOUVRE figure en annexe.



EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Depuis mai 2009, Henri de Grossouvre travaille au siège de **SUEZ** à Paris – La Défense. Il occupe actuellement le poste de **Directeur de la Prospective du groupe Suez**, France & International.

Il a créé en 2004 le **FORUM CAROLUS**, Think Tank européen à Strasbourg, à la demande de François Loos, ministre français de l'Industrie. De 2002 à 2004, Henri de Grossouvre a été directeur de la société « Central Europe Consulting CEC GmbH » à Vienne en Autriche et de mai 1997 à avril 2002 il a été directeur des grands comptes d'**Alcatel** à Vienne (Autriche). Il a aussi été de 1994 à 1997 directeur export à la direction internationale de **SAGEM Défense** (aéronautique et systèmes de défense).

Parallèlement à ses activités dans le secteur privé, Henri de Grossouvre est **écrivain et conférencier** sur les questions de géopolitique européenne. Il plaide en faveur d'une grande Europe d'inspiration gaullienne et a décliné cette thématique pour les « technologies de souveraineté » (IA, défense, aéronautique, spatial...).

DIPLÔMES

- 1993 **Diplôme d'Etudes Approfondies** « L'Ukraine, nouvelle puissance européenne ? » - **Institut des Hautes Etudes Européennes (Strasbourg)**
- 1992 **Faculté de Droit de Bonn (Allemagne)** : rédaction de 2 mémoires en allemand.
- 1990 **Maîtrise de Sciences Politiques** - Université de Paris I Sorbonne
- 1989 Diplôme de l'**Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Strasbourg**

LANGUES

Français	Langue maternelle
Anglais	Courant (certificat de philosophie politique à l'Université d'Harvard, USA)
Allemand	Courant (rédaction de 2 mémoires en allemand à Bonn, 5 ans en Autriche)
Roumain	Lu, parlé (15 mois en Roumanie)
Russe	Notions, alphabet, vocabulaire, formules de base

CERCLES SOCIAUX & PROFESSIONNELS

- Membre du **Cercle de l'III** : Rassemble des responsables économiques, politiques et culturels du Rhin supérieur (Alsace, Région de Bâle, Bade & Wurtemberg)
- **Ancien Auditeur des SECOB** (1997), session organisée par le Ministère Français de la Défense (DGA/DRI) pour des industriels français et d'Europe Centrale
- Membre du Conseil d'Administration du **Cercle Colbert pour une nouvelle gestion publique** locale, <http://www.cercle-colbert.fr/>
- Membre du Conseil d'Administration **d'Héritage & Civilisation** (depuis 2023) <https://www.heritagecivilisation.net/>

- Membre du **Special Forces Club** (Londres), https://en.wikipedia.org/wiki/Special_Forces_Club

PUBLICATIONS

- **Publication régulière d'articles** dans des quotidiens nationaux et des revues spécialisées de relations internationales : Le Figaro, Die Presse, Outre-Terre, Revue Défense Nationale, Intelligence et Sécurité, World Affairs, The Federalist / Il federalista, La lettre Sentinel, La Revue des deux Mondes, Revue Politique et Parlementaire, Limes (magazine de géopolitique, Italie), Magazine Conflits...

- « **Paris-Berlin-Moscou, la voie de l'indépendance et de la paix** », livre préfacé par le général Gallois (ancien conseiller du général de Gaulle), édité en avril 2002 aux Editions de l'Age d'Homme (réédité en novembre 2002). Traduit et publié en italien aux éditions Fazi « Parigi, Berlino, Mosca, La via dell'impendenza e della pace » traduit et publié en Serbe en 2014. Ce livre traite des possibilités de coopération des pays de la grande Europe continentale dans les secteurs stratégiques (Energie, Télécoms, Défense).

- « **Pour une Europe européenne, une Avant-Garde pour sortir de l'impasse** », sous la direction de H. de Grossouvre, Editions Xenia / Suisse, septembre 2007. Préface de François Loos. Livre sur les possibilités de relance de la construction européenne par six pays de l'UE dans les secteurs institutionnels, économiques et la défense, ainsi que sur le rôle européen de Strasbourg

- « **Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, la construction de l'Europe réelle / Der Eurodistrikt Straßburg-Ortenau, Konstruktion eines lebendigen Europa** », livre bilingue co-dirigé par H. de Grossouvre et le professeur Eric Maulin. Co-édition La Salde (Strasbourg) et Xenia (Lausanne), décembre 2009. Préface de Roland Ries, sénateur-maire de Strasbourg

Point N°4 : Projet de structuration juridique des neuf Sciences Po de Région

Il est proposé aux administrateurs :

- de se prononcer au sujet du projet de structuration juridique des neuf Sciences Po de Région détaillé dans la note d'intention jointe en annexe
- et, le cas échéant, de donner mandat au directeur de Sciences Po Strasbourg, de porter, avec les huit autres directeurs et directrices, un projet de regroupement des neuf Sciences Po de Région auprès des ministères des Comptes publics et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace sur la base de la note d'intention ouvrant la possibilité de différents modèles institutionnels et notamment un Groupement d'Intérêt Public (GIP).

Si une autorisation est accordée de la part des deux ministères, la création effective de cette structure juridique « Groupe ScPo » sera soumise à l'approbation du conseil d'administration de chacun des neuf Sciences Po de Région.

NOTE D'INTENTION

PROJET DE STRUCTURATION JURIDIQUE DES 9 SCIENCES PO DE REGION

« GROUPE ScPo »

1- Un modèle historiquement innovant

Les Instituts d'études politiques, créés de manière échelonnée à partir de l'ordonnance du 9 octobre 1945 relative à la formation et au recrutement de la haute fonction publique, incarnent un modèle unique de formation et de recherche interdisciplinaire en sciences humaines et sociales, orienté vers les valeurs européennes humanistes et progressistes, le sens de l'intérêt général et du service public, la vie démocratique et l'appropriation des grands enjeux du monde contemporain.

Depuis le projet initial, les IEP ont su répondre aux défis posés par leurs missions originelles, en contribuant notamment de manière décisive à l'eupéanisation, à la démocratisation et à l'élargissement du recrutement et de la formation au meilleur niveau des cadres de la Nation et de l'Europe. On a progressivement assisté à un élargissement des débouchés des IEP, qui préparent désormais à l'ensemble des professions intellectuelles, des cadres supérieurs et dirigeants des secteurs public, parapublic et privé. Ils couvrent l'ensemble du territoire et proposent des formations prestigieuses de haut niveau permettant d'accéder à des emplois hautement qualifiés. Les neuf établissements ont formé, depuis leur création, plus de 70.000 diplômés ayant irrigué l'ensemble du territoire national et au-delà puisqu'on compte jusqu'à un alumnus sur six travaillant à l'étranger.

L'approche multidisciplinaire, l'innovation pédagogique, la forte internationalisation, les hautes exigences intellectuelles, les modalités de sélection et les liens avec la Fondation nationale des sciences politiques font historiquement de Sciences Po Aix, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse des institutions majeures de la formation et de la recherche en sciences humaines et sociales au meilleur niveau européen.

Nos établissements ont, depuis de nombreuses années, noué des liens en partageant des événements étudiants communs, sportifs ou culturels (JISPO, Artefact, concours d'éloquence). Depuis une dizaine d'années, ils ont résolument multiplié les coopérations, incarnées par des dispositifs d'ouverture sociale, des passerelles inter-IEP, un Concours commun à 7, la rédaction d'une fiche RNCP partagée ou des actions communes de lutte contre les VSS et toutes les formes de discriminations.

2- L'exigence de nouvelles réponses face aux nouveaux défis

Le dépassement des limites planétaires, les mutations sociales, les menaces pesant sur les valeurs de la République, les aspirations nouvelles de la jeunesse, le basculement géopolitique du monde, les impacts multidimensionnels de l'IA, l'expansion d'une offre privée tentant de calquer son modèle sur celui de nos établissements et l'internationalisation croissante du marché de la formation universitaire ont convaincu, depuis quelques années, les 9 Sciences Po de Région de la nécessité de **renforcer et de structurer leurs coopérations**.

Dans leur diversité, dans le respect de leurs différences et pour tirer le meilleur de leur communauté de valeurs, les 9 Sciences Po de Région ont ainsi décidé de se doter d'un cadre juridique commun de type Groupement d'intérêt public (GIP). Ce dernier vise à **offrir un outil robuste et agile de coopération**, facilitant la conduite de projets innovants partagés, à sécuriser juridiquement certaines actions communes et à améliorer la lisibilité de ces coopérations pour les partenaires institutionnels, au premier rang desquels l'État. Ce souhait s'inspire de l'expérience déployée notamment par les grands réseaux d'écoles d'ingénieurs (écoles Centrale, INSA, INP, etc.), dont le regroupement a permis des gains significatifs d'efficacité et de visibilité.

Ce cadre n'a pas vocation à se substituer aux établissements, ni à uniformiser leurs stratégies, ni à remettre en cause les coopérations territoriales, mais à **accompagner des dynamiques coopératives** dont l'objectif est de relever ensemble les grands défis qui s'annoncent tout en favorisant la simplification, l'efficacité et la bonne administration dans l'accomplissement de nos missions tant historiques que nouvelles.

3- Objectifs fondateurs

Cette structuration a pour objet de renforcer la capacité d'adaptabilité de notre groupement face aux grandes mutations tout en garantissant les fondements du modèle de nos **écoles publiques d'enseignement supérieur**.

Ce regroupement se réalise autour du principe « unis dans notre diversité » qui permet à la fois d'organiser leur complémentarité, leur subsidiarité, leur territorialité et aussi leur solidarité. Il vise à renforcer leurs actions et leur robustesse autour de six piliers :

- La consolidation d'un **modèle exigeant de formation interdisciplinaire**, ancré dans l'actualité des résultats de la recherche mondiale en sciences humaines et sociales, tout en s'ouvrant aux enjeux des sciences expérimentales, de l'ingénieur, du numérique, de l'environnement et de la santé. Ce modèle se traduit par une articulation étroite entre **recherche de haut niveau** et des **formations capables d'innovation permanente**, notamment par l'introduction

de passerelles et de dispositifs de mutualisation en 2^{ème} cycle, de doubles diplômes avec des écoles d'ingénieur et d'autres coopérations interdisciplinaires.

- L'affirmation d'une identité **européenne et internationale**, reposant notamment sur la mobilité obligatoire des étudiantes et étudiants à l'étranger en premier cycle universitaire, ainsi que sur le développement de partenariats (doubles diplômes et filières, coopérations scientifiques), contribuant au rayonnement de l'enseignement supérieur français comme de sa recherche à l'international ;
- La valorisation d'un **maillage territorial original, combinant vision nationale et attention constante aux enjeux et ancrages régionaux**, dans un esprit de décentralisation et de renforcement des sites universitaires au niveau de nos métropoles. Ce maillage favorise des coopérations académiques et socio-économiques diversifiées et soutient une **ambition forte en matière de démocratisation éducative et culturelle, ainsi que d'égalité des chances** ;
- **Une coordination partagée des politiques de recrutement et d'accès**, tenant compte de la diversité des modalités existantes dans nos établissements, qu'il s'agisse du Concours commun ou des concours spécifiques de Sciences Po Bordeaux et Grenoble, et intégrant un travail d'expertise sur les conditions de réussite dans l'enseignement supérieur ;
- **L'appui à de grands événements fédérateurs à dimension artistique, culturelle et sportive, portés par les étudiants et les étudiantes**, promus par nos établissements et contribuant au rayonnement national de notre modèle commun. L'organisation de sessions de parangonnage et d'échanges de bonnes pratiques entre les personnels d'enseignement, de recherche et administratifs pour renforcer et faire progresser le modèle de nos écoles ;
- La **contribution à l'animation scientifique et citoyenne** de nos territoires et la **participation à la vie démocratique** en assurant des activités de valorisation et de diffusion de la recherche et de médiation culturelle au plus près des citoyens et de la jeunesse.

4- Effets attendus

La création d'un regroupement juridique de type GIP vise à faciliter la coordination et le partage d'expériences sur ces chantiers prioritaires, tout en permettant le portage conjoint de projets plus ambitieux et structurants et la réponse à des appels à projets, nationaux, européens ou internationaux. Elle contribuera au développement de ressources propres, qui assureront le bon fonctionnement de la structure, aux côtés des contributions financières ou en nature apportées par les membres.

La création d'une structure juridique « Groupe ScPo » facilitera en outre la coopération entre nos membres et leurs partenaires nationaux historiques, en particulier :

- Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, en sa qualité de tutelle ;
- L'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po Paris) et la Fondation nationale des Sciences Politiques (FNSP), avec lesquels nous partageons une convention de marque, ainsi que de nombreux événements et enjeux communs ;
- L'Institut national du service public (INSP), le Groupe des instituts du service public (G-ISP) et les principales écoles du service public.

Le « Groupe ScPo » défendra l'originalité du « modèle Sciences Po », qui donne actuellement lieu à de nombreuses imitations peu respectueuses des exigences et de la philosophie fondatrice. Il renforcera la lisibilité du positionnement de nos écoles dans un paysage national et international de l'enseignement supérieur en évolutions rapides.

5- Démarche

Sur la base des objectifs précités, il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le lancement d'une démarche collective visant la **constitution** d'une structure juridique regroupant les 9 Sciences Po de Région (Groupe ScPo), dans une perspective de mise en œuvre à l'horizon de la fin de l'année 2026.

Cette démarche se déploierait en deux temps :

- La première étape de ce travail consistera à produire entre les directions des 9 instituts une première version des statuts du groupement et à initier un dialogue avec les ministères des Comptes et de l'Action publique et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, tutelles validant sa faisabilité juridique, administrative et financière ;
- Suite à la validation des tutelles, chaque conseil d'administration d'établissement sera sollicité pour confirmer l'engagement de son institution et approuver les statuts de la structure juridique.

Point n°6: Renouvellement des diplômes d'Université 2026/2027**6.1 - Certificate of European Studies**

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur le renouvellement du diplôme d'université Certificate of European Studies.

Cette formation octroyant un Diplôme d'université aux étudiants vient compléter l'offre de formation offerte aux étudiants en échange accueillis à Sciences Po Strasbourg. La formation est répliquée aux deux semestres afin de correspondre aux mobilités des étudiants « visitants » et participe à l'attractivité de la composante à l'international.

Pour être dispensée, cette formation doit faire l'objet d'une demande annuelle de renouvellement auprès des instances universitaires et de Sciences Po Strasbourg.

Annexe : Formulaire de renouvellement du CES

6.2 – « Classe « Prépa Talents » INSP/INET » .

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur le renouvellement du diplôme d'université « Classe « Prépa Talents » INSP/INET ».

Cette formation octroyant un Diplôme d'université aux étudiants est le fruit d'une collaboration entre l'INSP, l'INET et Sciences Po Strasbourg.

Pour être mise en œuvre, cette formation doit faire l'objet d'une demande annuelle de renouvellement auprès des instances universitaires et de Sciences Po Strasbourg.

Annexe : Formulaire de renouvellement du Diplôme d'Université « Classe Prépa Talents INSP/INET »

6.3 - Classe Préparatoire aux concours de la Haute Fonction Publique - Certificat supérieur d'administration publique

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur le renouvellement du diplôme d'université « Prépa Haute fonction publique ».

Cette formation octroyant un Diplôme d'université aux étudiants vise à préparer les candidats aux concours de l'INSP, de l'INET et des autres concours A+.

Pour être mise en œuvre, cette formation doit faire l'objet d'une demande annuelle de renouvellement auprès des instances universitaires et de Sciences Po Strasbourg.

Annexe : Formulaire de renouvellement du Diplôme d'Université « Classe Préparatoire aux concours de la Haute Fonction Publique - Certificat supérieur d'administration publique »

Université				
			de Strasbourg	

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2026 - 2027**

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

☐ SANS modification ☒ AVEC modification

Composante : **Sciences Po Strasbourg**

Dénomination du DU : **Certificate of European Studies (CES)**

Date d'approbation par le Conseil de composante : 14/04/2026

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Evolution de la maquette de formation tenant compte des mutualisations et des suspensions de cours en 2026/27.

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ?

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Le Certificate of European Studies est adossé au diplôme de Sciences Po Strasbourg et au master Euroculture de l'Université de Strasbourg

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :

(*ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master*)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs Semestre 1	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	24	0	23
Formation Continue	0	0	0

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (<i>52€ à minima</i>)	53 €
---	------

DEPENSES semestre 1		RECETTES	
Coût d'enseignement (<i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i>)	246*53=13.038	Droits spécifiques : (<i>ne pas prendre en compte les droits de base</i>)	1*1.200=1.200
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	240	Autres recettes *	12.078 fonds propres
Autres dépenses*			
Total des dépenses	13.278	Total des recettes	13.278
Résultat (dépenses - recettes)		0	

*A préciser :

Effectifs Semestre 2	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	25	0	24
Formation Continue	0	0	0

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (<i>52€ à minima</i>)	53 €
---	------

DEPENSES semestre 2		RECETTES	
Coût d'enseignement (<i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i>)	212*53= 11.236	Droits spécifiques: (<i>ne pas prendre en compte les droits de base</i>)	3*1.200=3.600
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	720	Autres recettes *	8.356 fonds propres
Autres dépenses*			
Total des dépenses	11.956	Total des recettes	11.956
Résultat (dépenses - recettes)		0	

Commentaire du résultat :

La formation est un élément qui contribue à l'attractivité et au renforcement des partenariats internationaux. Sciences Po Strasbourg accompagne cette politique en contribuant à la formation par des fonds propres qui permettent d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants*) : NC

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	50	1.200
Formation Continue		
Exonération	45	

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	53€
------------------------------------	-----

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	458*53=22.154	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	5*1.200=6.000
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	1.200	Autres recettes *	17.354 fonds propres
Autres dépenses*			
Total des dépenses	23.354	Total des recettes	23.354
Résultat (dépenses - recettes)		0	

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE ☒ MASTER ☐

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
SP71U1 CES SEMESTRE 1	1200	GEDISCO
SP72U1 CES SEMESTRE 2	1200	GEDISCO

Le diplôme ouvre-t-il droit à l'affiliation à la Sécurité Sociale : OUI ☐ ou NON ☐

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

L'augmentation des inscriptions dans ce parcours démontre une visibilité croissante de la formation à l'international. Elle encourage les mobilités entrantes renforce les différents accords de coopération internationale et favorise les mobilités sortantes des étudiants de l'Université de Strasbourg.

Université				
			de Strasbourg	

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2026 - 2027**

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

☒ SANS modification ☐ AVEC modification

Composante : **Sciences Po Strasbourg**

Dénomination du DU : **Classe « Prépa Talents » INSP/INET**

Date d'approbation par le Conseil de composante : 14/04/2026

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : Institut National du Service Public (INSP) ; Institut Nationale Etudes Territoriales (INET)

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ?

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : La classe « Prépa Talents » INSP/INET est adossée à la Préparation aux concours de la Haute Fonction Publique

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :

(*ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master*)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	20		14
Formation Continue	0		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	NC
------------------------------------	----

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (<i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i>)		Droits spécifiques: (<i>ne pas prendre en compte les droits de base</i>)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	8.000€	Autres recettes *	20*2.000=40.000€
Autres dépenses*	19.790 ½ eqtp administratif 75*53= 3975 encadrement pédago Activités mutualisées Prépa HFP 7.220€**		
Total des dépenses	38.985€	Total des recettes	40.000€
Résultat (dépenses - recettes)		1.015 €	

*A préciser :

Commentaire du résultat :

Les enseignements sont financés par l'INSP (voir convention).

** Sont principalement considéré ici la proratisation des activités mutualisées liées aux semaines de galops d'essai (surveillance, location à titre gracieux, correction de copie...)

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants*) :

Les concours visés sont programmés en août, l'intégration professionnelle des préparateurs n'est pas arrêtée. S'agissant d'un concours, la poursuite d'études n'est pas un objectif visé par la formation.

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	15	
Formation Continue	0	

Exonération	2	
-------------	---	--

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	NC
------------------------------------	----

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	0	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	6.000	Autres recettes *	15*2.000=30.000€
Autres dépenses*	19.790 ½ eqtp administratif 75*53= 3975 1500€ encadrement pédago 7.000 Activités mutualisées Prépa HFP		2.265€ fonds propres
Total des dépenses	32.265€	Total des recettes	
Résultat (dépenses - recettes)		2.265€	

*A préciser

S'agissant d'un partenariat à la fois historique et stratégique, la composante s'engage à garantir l'équilibre financier de la formation sur fond propre.

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE ☒ MASTER ☐

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
SP68U1	0	APOGEE

Le diplôme ouvre-t-il droit à l'affiliation à la Sécurité sociale : Oui ☐ ou Non ☐

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :



Université				
			de Strasbourg	

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2026 - 2027**

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

☒ SANS modification ☐ AVEC modification

Composante : **Sciences Po Strasbourg**

Dénomination du DU : **Classe Préparatoire aux concours de la Haute Fonction Publique - Certificat supérieur d'administration publique**

Date d'approbation par le Conseil de composante : 14/04/2026

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :

(*ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master*)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	34		12
Formation Continue			

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	53€
------------------------------------	-----

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	1.602*53=84.903€	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	=22*400=8.800€
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	Droits spécifiques 1.600€ Financements Talents 19.500€ Subvention INSP 10.000 Coor pédagogique 3.975€ 9.500 1/2PAst	Autres recettes *	50.000€ Subvention INSP 6.500*15= 97.500 € Financement Talent
Autres dépenses*	Déplacements : 5.963€ 1/2Eqtp : 19.790€		
Total des dépenses	155.231€	Total des recettes	156300 €
Résultat (dépenses - recettes)		1.069 €	

*A préciser :

Commentaire du résultat :

Les heures présentées dans Ametys représentent un potentiel maximum qui dépend chaque année du nombre de préparateurs et de leurs besoins en terme de formation et d'éventuelles préparations aux épreuves d'admission des concours visés.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

NC

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	34	400
Formation Continue		
Exonération	12	

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	53€
------------------------------------	-----

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	1.602*53=84.903€	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	=22*400=8.800€
	Droits spécifiques 1.600€ Financements Talents 19.500€ Subvention INSP 10.000 Coor pédagogique 3.975€ 9.500 1/2PAst		50.000€ Subvention INSP 6.500*15= 97.500 € Financement Talent
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes *	
Autres dépenses*	Déplacements : 5.963€ 1/2Eqtp : 19.790€		
Total des dépenses	155.231€	Total des recettes	156300 €
Résultat (dépenses - recettes)			

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE ☒ MASTER ☐

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
SP69U1	400	APOGEE

Le diplôme ouvre-t-il droit à l'affiliation à la Sécurité Sociale : Oui ☐ ou Non ☐

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :



Point 7 de l'ordre du jour : Avenants

d'un intitulé de parcours de la mention Relations Internationales, avec les partenaires suivants :

EXPOSE DES MOTIFS :

Il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur les avenants aux accords de double diplômes suivants qui tiennent compte des évolutions des parcours de la Mention Relations internationales.

- Le master 2 Défense, renseignement et sécurité internationale (DRSI) relevant de la mention Relations internationales proposé par Sciences Po Strasbourg ne sera plus proposé aux étudiants du double-diplôme pour tenir compte des contraintes calendaires ;
- Approuvé à la dernière CFVU du 24 mars 2026, l'adaptation de l'intitulé du parcours Diplomatie territoriale (DT), rattaché à la mention Relations internationales proposé par Sciences Po Strasbourg est à présent formulé en anglais par Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (GEODIP), nous invite à également le modifier dans les accords de coopérations dont ce parcours est concerné

7.1 – Université Catholique de Louvain

- Le parcours ***Défense renseignement et sécurité internationale (DRSI)***, n'est plus proposé dans le cadre de ce double-diplôme parce que l'alternance n'est pas adaptée ;
- L'intitulé du parcours ***Diplomatie territoriale (DT)***, proposé par Sciences Po Strasbourg, inscrit dans la mention Relations internationales, est désormais adapté et formulé en anglais par ***Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (GEODIP)***.

7.2 – Glendon College de Toronto (reporté)

7.3 – Université Hitotsubashi de Tokyo

L'intitulé du Master 2 ***Diplomatie territoriale (DT)***, proposé par Sciences Po Strasbourg, inscrit dans la mention Relations internationales, est désormais adapté et formulé en anglais par ***Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (GEODIP)***.

Les conventions sont jointes annexe

Accord de coopération internationale

***pour un double diplôme de Master entre les programmes de Master
« Relations internationales » de l'Université de Strasbourg et le « Master
en études européennes, à finalité spécialisée » délivré par l'UCLouvain***

AVENANT MODIFICATIF

ENTRE

L'Université de Strasbourg / Unistra (France)

Sise : 4 rue Blaise Pascal – CS 90032, 67081 STRASBOURG Cedex - France,

Représentée par sa Présidente, Frédérique Berrod,

Agissant pour le compte de Sciences Po Strasbourg,

Représenté par son Directeur, Prof. Emmanuel Droit,

D'une part

ET

L'Université catholique de Louvain / UCLouvain (Belgique)

Sise : Place de l'Université, 1, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

Représentée par sa Rectrice, la Professeure Françoise Smets

D'autre part

Vu l'accord de coopération internationale qui a été signé par les parties pour ce double diplôme le 21 août 2024 pour une période de cinq ans à compter de l'année académique 2024-2025,

Vu le code de l'Éducation français,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Sciences Po Strasbourg datant du 13 avril 2026,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg datant du 5 novembre 2024,

Vu la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Strasbourg datant du 5 mai 2026,

Vu qu'à partir de l'année académique 2026-2027, Sciences Po Strasbourg modifie le programme de son master Sciences politiques et sociales, mention Relations internationales" ainsi:

- l'un des parcours qui y sont proposés sera supprimé: « *Défense renseignement et sécurité internationale* »,
- le parcours « *Diplomatie territoriale* », sera remplacé par le parcours « *Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy* (GEODIP) »,

Vu que le programme d'études du double diplôme doit dès lors être adapté en conséquence.

Sciences Po Strasbourg de l'Université de Strasbourg

ET

L'Université catholique de Louvain / UCLouvain (Belgique)

Convienent dès lors de ce qui suit :

Article 1

Dans toutes les dispositions de l'accord et ses annexes :

- Les références au « Master Sciences politiques et sociales, mention Relations internationales » de l'Université de Strasbourg, parcours « *Défense renseignement et sécurité internationale* » sont supprimées.
- L'intitulé du parcours de « *Diplomatie territoriale* », est remplacé par « *Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy* (GEODIP) »

Article 2

A l'annexe B consacrée au programme d'études :

- La maquette du « *M2 Parcours Défense, renseignement et sécurité internationale (M2 DRSI)* » est supprimée.
- La maquette du « *M2 Parcours Diplomatie territoriale (DT)* » est remplacée par celle du « *M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (GEODIP)* » qui fait l'objet de l'Annexe 1 jointe au présent avenant.

Article 3

Toutes les autres dispositions de l'accord et des annexes restent inchangées.

Article 4

Le présent avenant entre en vigueur à compter du premier jour de l'année académique 2026-2027 pour une durée minimale d'un an et arrivera à échéance, dans tous les cas, à la fin de l'année académique 2028-2029.

Quatre (4) exemplaires originaux sont signés par chacune des universités partenaires, chacun faisant officiellement foi.

A Strasbourg, le

Par délégation de la Présidente
de l'Université de Strasbourg

A Louvain-la-Neuve, le

Prof. Birte Wassenberg

Vice-Présidente Europe et Relations Internationales
de l'Université de Strasbourg

Pre Françoise Smets

Rectrice de l'Université catholique de Louvain

Prof. Emmanuel Droit

Directeur de Sciences Po Strasbourg

Pr Tom Delreux

Président de l'Ecole interfacultaire en études
européennes de l'Université catholique de
Louvain

Annexe 1

Programme d'études

Deuxième année

Dans le cadre du Master « Relations Internationales » de Sciences Po Strasbourg de l'Université de Strasbourg
(60 ECTS)

M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (GEODIP) - Année 26/27			
Semester 3 Geopolitics, borders and Territorial Diplomacy	ECTS	CM	TD
Teaching Unit 1- The Foundations of Geopolitics, Borders, and Territorial Diplomacy	15		
Geopolitics of borders and territorial Diplomacy		20	
Territorial Cooperation and Cultural Identity		20	
Para-diplomacy		20	
European Neighbourhood Policy		20	
International crises and territorial conflicts		20	
Teaching Unit 2 - Areas studies and international relations	6		
Elective Courses - select 2			
Monde arabo-musulman		20	
L'espace post-soviétique		20	
Asie pacifique		20	
L'Afrique		20	
Les Amériques		20	
Les Europes/Europe		20	
Europe in the World		15	
EPICUR Modules	-	-	-
Teaching Unit 3 - Workshops on Geopolitics, Borders, Territorial Diplomacy	3		
Master class/ Caste Talks		20	
Crisis resolution and conflict mediation		20	
Intercultural Cooperation		20	
Negotiation and Interest representation		20	
International territorial project management		20	

Teaching Unit 4 - Foreign Languages	3		
English for Local and Regional Diplomacy			20
Elective Courses - select 1			
Russian			20
Arabic			20
Japanese			20
Chinese			20
German (Deutsche Außenpolitik in deutscher Sprache)			20
Spanish			20
Teaching Unit 5 - Seminar on Current International Relations Topics	3		
Seminar on Current International Relations Topics			16
Semester 4 Geopolitics, borders and Territorial Diplomacy			
Teaching Unit 6 Master thesis and Working in International Relations	30		
Elective Courses - select 1			
Master Thesis			
Internship (minimum 12 weeks)			
Academic Research and Writing Seminar			10
Insertion professionnelle			10

Sciences Po Strasbourg			
École	de l'Université de Strasbourg		



International cooperation agreement on the implementation of a Joint study program leading to the issuance of a double degree

Between

Sciences Po Strasbourg

School of University of Strasbourg (Unistra)

and

School of International and Public Policy,

at Hitotsubashi University

AMENDMENT

Given the French Education Code,

Given the deliberation of the Council of Sciences Po Strasbourg dated April 13, 2026,

Given the deliberation of the **Council of Studies** of Université of Strasbourg dated November 5, 2024,

Given the deliberation of the **Executive Board** of Université de Strasbourg dated May 5, 2026,

Sciences Po Strasbourg of the University of Strasbourg

AND

School of International and Public Policy of Hitotsubashi University

Agree as follows:

Article 1. Purpose of the amendment:

The purpose of this amendment is to modify the International Cooperation Agreement and its Annex, which came into effect on July 24, 2024, the terms of which remain unchanged.

In the event of any changes to the program name, links, or other relevant details as specified in the Annex and in this Amendment, the responsible parties shall notify the other party as soon as the changes are confirmed. Upon mutual agreement on the changes, the implementation of the modifications will take place at an appropriate time as agreed by both parties. The updated details shall be reflected in the next revision of the Agreement, at which time the formal amendments will be incorporated.

Article 2. Amendments:

In all provisions of the agreement and its Annex:

- The specialization "*Territorial Diplomacy (DT)*" of the Master's Degree Program in Political and Social Sciences - International Relations from the University of Strasbourg is renamed by "*Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (GEODIP)*".

In the point 6.1 of the Annex:

- The course list for the "Master 2 in Territorial Diplomacy (DT)" is replaced by that of the "Master 2 in Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (GEODIP)", which is the subject of Appendix 1 attached to this amendment.

Article 3. Validity and duration of the amendment:

All other provisions of the Agreement and its Annex shall remain in full force and effect.

This amendment shall enter into force on the first day of the 2026–2027 academic year for a minimum period of one year and shall expire, at the same time as the original cooperation agreement, at the end of the 2028–2029 academic year.

6 original copies are signed by the partner universities (3 in French and 3 in English), each of which is officially authentic.

**By delegation of the President
of the University of Strasbourg**

Hitotsubashi University

Prof. Birte Wassenberg

Vice President for Europe and International
Relations of the Université de Strasbourg

Day / Month / Year

Prof. Satoshi NAKANO

President of Hitotsubashi University

Day / Month / Year

Prof. Emmanuel Droit

Director of Sciences Po Strasbourg

Day / Month / Year

Prof. Yoshihiro TANAKA

Dean of the School of International and Public
Policy, Hitotsubashi University

Day / Month / Year

Appendix 1

Course List

Master's degree in International Relations at Sciences Po Strasbourg, University of Strasbourg (60 ECTS)

M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (GEODIP)			
Semester 3 Geopolitics, borders and Territorial Diplomacy	ECTS	CM	TD
Teaching Unit 1- The Foundations of Geopolitics, Borders, and Territorial Diplomacy	15		
Geopolitics of borders and territorial Diplomacy		20	
Territorial Cooperation and Cultural Identity		20	
Para-diplomacy		20	
European Neighbourhood Policy		20	
International crises and territorial conflicts		20	
Teaching Unit 2 - Areas studies and international relations	6		
Elective Courses - select 2			
Monde arabo-musulman		20	
L'espace post-soviétique		20	
Asie pacifique		20	
L'Afrique		20	
Les Amériques		20	
Les Europes/Europe		20	
Europe in the World		15	
EPICUR Modules	-	-	-
Teaching Unit 3 - Workshops on Geopolitics, Borders, Territorial Diplomacy	3		
Master class/ Caste Talks		20	
Crisis resolution and conflict mediation		20	
Intercultural Cooperation		20	
Negotiation and Interest representation		20	
International territorial project management		20	
Teaching Unit 4 - Foreign Languages	3		
English for Local and Regional Diplomacy			20

Elective Courses - select 1			
Russian			20
Arabic			20
Japanese			20
Chinese			20
German (Deutsche Außenpolitik in deutscher Sprache)			20
Spanish			20
Teaching Unit 5 - Seminar on Current International Relations Topics	3		
Seminar on Current International Relations Topics			16
Semester 4 Geopolitics, borders and Territorial Diplomacy			
Teaching Unit 6 Master thesis and Working in International Relations	30		
Elective Courses - select 1			
Master Thesis			
Internship (minimum 12 weeks)			
Academic Research and Writing Seminar			10
Insertion professionnelle			10

**ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA MISE EN OEUVRE
PROGRAMME D'ETUDES CONJOINT ABOUTISSANT A LA DELIVRANCE D'UN
DOUBLE DIPLOME**

Entre Sciences Po Strasbourg, École de l'Université de Strasbourg (Unistra)
et
l'École des politiques internationales et publiques, de l'Université Hitotsubashi

AVENANT

Vu le code de l'Éducation français,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Sciences Po Strasbourg datant du 13 avril 2026,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg datant du 5 novembre 2024,

Vu la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Strasbourg datant du 5 mai 2026,

Sciences Po Strasbourg de l'Université de Strasbourg

ET

l'École des politiques internationales et publiques, de l'Université Hitotsubashi

Conviennt de ce qui suit :

Article 1. Objet de l'avenant modificatif :

Le présent avenant a pour objet de modifier l'Accord de coopération internationale et ses annexes signé, entré en vigueur le 24 juillet 2024 dont l'ensemble des termes restent inchangés.

En cas de modification du nom du programme, des liens ou d'autres détails pertinents tels que spécifiés dans la présente annexe et l'avenant, les parties responsables en informeront l'autre partie dès que les modifications seront confirmées. Après accord mutuel sur les modifications, celles-ci seront mises en œuvre à un moment approprié convenu par les deux parties. Les détails mis à jour seront reflétés dans la prochaine révision de l'accord, à laquelle les modifications formelles seront incorporées.

Article 2. Modifications :

Dans toutes les dispositions de l'accord et ses annexes :

- L'intitulé du parcours de master « *Diplomatie territoriale (DT)* », est renommé par « *Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (GEODIP)* »

A l'annexe 6.1 consacrée à la liste des cours :

- La maquette du « *Master 2 Parcours Diplomatie territoriale (DT)* » est remplacée par celle du « *Master 2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (GEODIP)* » qui fait l'objet de l'Annexe 1 jointe au présent avenant.

Article 3. Validité et durée de l'avenant :

Toutes les autres dispositions de l'accord et les annexes restent inchangées.

Le présent avenant entre en vigueur à compter du premier jour de l'année académique 2026-2027 pour une durée minimale d'un an et arrivera à échéance, en même temps que l'accord de coopération initiale, à la fin de l'année académique 2028-2029.

6 exemplaires originaux sont signés par chacune des universités partenaires, (3 en français et 3 en anglais) chacun faisant officiellement foi.

Par délégation de la Présidente
de l'Université de Strasbourg

Université Hitotsubashi,

Prof. Birte Wassenberg

Vice-Présidente Europe et Relations Internationales
de l'Université de Strasbourg

Prof. Satoshi Nakano

Président de l'Université Hitotsubashi

Prof. Emmanuel Droit

Directeur de Sciences Po Strasbourg

Prof. Yoshihiro TANAKA

Directeur l'École des politiques internationales
et publiques de l'Université Hitotsubashi

Date: _____

Jour / mois / année

Date: _____

Jour / mois / année

Annexe 1

Programme d'études

Master « Relations Internationales » de Sciences Po Strasbourg de l'Université de Strasbourg (60 ECTS)

M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (GEODIP)			
Semester 3 Geopolitics, borders and Territorial Diplomacy	ECTS	CM	TD
Teaching Unit 1- The Foundations of Geopolitics, Borders, and Territorial Diplomacy	15		
Geopolitics of borders and territorial Diplomacy		20	
Territorial Cooperation and Cultural Identity		20	
Para-diplomacy		20	
European Neighbourhood Policy		20	
International crises and territorial conflicts		20	
Teaching Unit 2 - Areas studies and international relations	6		
Elective Courses - select 2			
Monde arabo-musulman		20	
L'espace post-soviétique		20	
Asie pacifique		20	
L'Afrique		20	
Les Amériques		20	
Les Europes/Europe		20	
Europe in the World		15	
EPICUR Modules	-	-	-
Teaching Unit 3 - Workshops on Geopolitics, Borders, Territorial Diplomacy	3		
Master class/ Caste Talks		20	
Crisis resolution and conflict mediation		20	
Intercultural Cooperation		20	
Negotiation and Interest representation		20	
International territorial project management		20	
Teaching Unit 4 - Foreign Languages	3		

English for Local and Regional Diplomacy			20
Elective Courses - select 1			
Russian			20
Arabic			20
Japanese			20
Chinese			20
German (Deutsche Außenpolitik in deutscher Sprache)			20
Spanish			20
Teaching Unit 5 - Seminar on Current International Relations Topics	3		
Seminar on Current International Relations Topics			16
Semester 4 Geopolitics, borders and Territorial Diplomacy			
Teaching Unit 6 Master thesis and Working in International Relations	30		
Elective Courses - select 1			
Master Thesis			
Internship (minimum 12 weeks)			
Academic Research and Writing Seminar			10
Insertion professionnelle			10

Point 9 de l'ordre du jour : Calendrier 2026/27 de deuxième année du diplôme de Sciences Po Strasbourg :

EXPOSE DES MOTIFS :

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur les modifications du calendrier de deuxième année du diplôme de Sciences Po Strasbourg.

Suite au dernier Comité pédagogique, il est proposé de replacer la semaine européenne en semaine 1 2027. Le principal objectif est de disposer des 12 semaines d'enseignements au second semestre, nécessaires pour le placement des enseignements.

La faisabilité de cette modification est déjà consolidée avec le Parlement européen et doit s'accompagner d'un travail de refonte des modalités et de l'organisation de l'événement mené avec les enseignants et les associations étudiantes concernés.

2A - Calendrier 2026-2027

2026					2027														
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		
1 Sa	1 Ma	1 Je	1 Di Toussaint	1 Ma	1 Ve Jour de l'an	1 Lu 5	1 Lu 9	1 Je	1 Sa Fête du Travail	1 Ma	1 Je	Examens session 2							
2 Di	2 Me	2 Ve	2 Lu 45	2 Me	2 Sa		2 Ma 4	2 Ma 7	2 Ve	2 Di	2 Me	2 Ve							
3 Lu 32	3 Je	3 Sa	3 Ma	3 Je	3 Di		3 Me	3 Me	3 Sa	3 Lu	Examens S2 session 1	18	3 Je	JURY session 1	3 Sa				
4 Ma	4 Ve	4 Di	4 Me	4 Ve	4 Lu	Semaine européenne	1	4 Je	4 Je	4 Di	4 Ma	c.c	4 Ve	4 Di					
5 Me	5 Sa	5 Lu 41	5 Je	5 Sa	5 Ma			5 Ve	5 Ve	5 Lu 14	5 Me			5 Sa	5 Lu 27				
6 Je	6 Di	6 Ma	6 Ve	6 Di	6 Me			6 Sa	6 Sa	6 Ma 12	6 Je Ascension	6 Di	6 Ma	JURY session 2					
7 Ve	7 Lu rentrée +CM 37	7 Me	7 Sa	7 Lu	7 Je			7 Di	7 Di	7 Me	7 Ve	7 Lu 23	7 Me						
8 Sa	8 Ma	8 Je	8 Di	8 Ma	Révisions		8 Ve	8 Lu Notes C.T 6	8 Lu 10	8 Je	8 Sa Fête de la Victoire	8 Ma	8 Je						
9 Di	9 Me	9 Ve	9 Lu 46	9 Me			9 Sa	9 Ma 5	9 Ma	9 Ve	9 Di	9 Me	9 Ve						
10 Lu 33	10 Je	10 Sa	10 Ma	10 Je			10 Di	10 Me	10 Me 8	10 Sa	10 Lu 19	10 Je	10 Sa						
11 Ma	11 Ve	11 Di	11 Me Armistice	11 Ve			11 Lu CM +LV 2	11 Je	11 Je	11 Di	11 Ma	11 Ve	11 Di						
12 Me	12 Sa	12 Lu 42	12 Je	12 Sa		12 Ma 1	12 Ve	12 Ve	12 Lu	Révisions	15	12 Me	12 Sa	12 Lu 28					
13 Je	13 Di	13 Ma	13 Ve	13 Di		13 Me	13 Sa 2	13 Sa	13 Ma			13 Je	13 Di	13 Ma					
14 Ve	14 Lu 38	14 Me	14 Sa	14 Lu	Examens S1 session 1	14 Je	14 Di	14 Di	14 Me			14 Ve	14 Lu 24	14 Me Fête nationale					
15 Sa Assomption	15 Ma	15 Je	15 Di	15 Ma			15 Ve	15 Lu 7	15 Lu 11		15 Je		15 Sa	15 Ma	15 Je				
16 Di	16 Me	16 Ve	16 Lu 47	16 Me			16 Sa Colle de doit	16 Ma 6	16 Ma	16 Ve		16 Di Pentecôte	16 Me	16 Ve					
17 Lu 34	17 Je	17 Sa	17 Ma	17 Je			17 Di	17 Me	17 Me 9	17 Sa	17 Lu Lundi de Pentecôte	17 Je	17 Sa						
18 Ma	18 Ve	18 Di	18 Me	18 Ve		18 Lu 3	18 Je	18 Je	18 Di	18 Ma 20	18 Ve	18 Di							
19 Me	19 Sa	19 Lu 43	19 Je	19 Sa		19 Ma 2	19 Ve	19 Ve	19 Lu 16	19 Me	19 Sa	19 Lu 29							
20 Je	20 Di	20 Ma	20 Ve	20 Di		20 Me	20 Sa	20 Sa	20 Ma	20 Je	20 Di	20 Ma							
21 Ve	21 Lu	CDM LV 39	21 Me	21 Sa Colle d' économie	21 Lu	52	21 Je	21 Di	21 Di	21 Me	21 Ve	21 Lu	Examens session 2	25	21 Me				
22 Sa	22 Ma	22 Je	22 Di	22 Ma	22 Ve	1	22 Lu 8	22 Lu 12	22 Je	22 Sa	22 Ma	22 Je				22 Je			
23 Di	23 Me	23 Ve	23 Lu 48	23 Me	23 Sa Jour. Carrières		23 Ma	23 Ma	23 Ve	23 Di	23 Me	23 Ve				23 Ve			
24 Lu 35	24 Je	24 Sa Colle d'histoire	24 Ma	24 Je Réveillon de Noël	24 Di		24 Me	24 Me 10	24 Sa	24 Lu Notes C.T 21	24 Je	24 Sa				24 Sa			
25 Ma	25 Ve	25 Di Passage à l'heure d'hiver	25 Me	25 Ve Noël	25 Lu	CDM 4	25 Je	25 Je	25 Di	25 Ma	25 Ve	25 Di			25 Di				
26 Me	26 Sa	26 Lu 44	26 Je	26 Sa	26 Ma	Notes C.C	26 Ve	26 Ve	26 Lu	Examens S2 session 1	17	26 Me	26 Sa	26 Lu 30					
27 Je	27 Di	27 Ma	27 Ve	27 Di	27 Me 3		27 Sa	27 Sa	27 Ma			27 Je	27 Di			27 Ma			
28 Ve	28 Lu	CDM 40	28 Me	28 Sa	28 Lu	53	28 Je	28 Di	28 Di Pâques 3		28 Me		28 Ve	28 Lu	Examens session 2	26	28 Me		
29 Sa	29 Ma	29 Je	29 Di	29 Ma	29 Ve			29 Lu Pâques	29 Je			29 Sa	29 Ma				29 Je		
30 Di	30 Me	30 Ve	30 Lu 49	30 Me	30 Sa			30 Ma 13	30 Ve		30 Di	30 Me				30 Ve			
31 Lu 36		31 Sa		31 Je Saint-Sylvestre	31 Di			31 Me 11			31 Lu 22				31 Sa				

Point N°10 : Commission de la vie associative : évolution du règlement

Il est proposé aux administrateurs de se prononcer au sujet d'une évolution dans les modalités de désignation des représentants des élus étudiants du conseil d'administration au sein de la commission de la vie associative (CVA).

La commission de la vie associative a été créée en 2021. Elle a vocation à gérer l'attribution des subventions aux associations étudiantes et à les accompagner dans la réflexion relative à leurs activités. Sa composition est la suivante :

- 4 élus étudiants du conseil d'administration : 2 du 1er cycle / 2 du second cycle
- le directeur ou un membre de la Direction
- deux élus enseignants du conseil d'administration
- un personnel administratif élu du Conseil d'Administration
- un enseignant statutaire de Sciences Po Strasbourg
- 2 membres du Bureau Inter-associatif (avec une voix unique)
- assistance : la responsable administrative et un gestionnaire

Concernant les modalités de désignation des élus étudiants, le règlement actuel prévoyait « une désignation par leurs pairs ».

Suite aux élections du conseil de décembre 2025, les élus étudiants avaient été invités à se concerter afin de désigner celles et ceux qui siègeront à la CVA. Or, à ce jour, cette procédure n'a pu aboutir.

Afin de trouver une issue à la situation de blocage, et de permettre à la CVA de reprendre ses travaux, une première CVA exceptionnelle, s'était réunie le 12 février, afin de formuler les propositions d'évolutions suivantes du règlement :

- la CVA étant une émanation du conseil d'administration, il s'agit de déterminer des modalités de désignation des élus étudiants qui permettent de refléter la composition de ce collège
- introduction du système de suppléance afin de garantir une continuité dans la représentation étudiante

La formulation proposée était la suivante :

« Les élus étudiants du conseil d'administration désignent dans leurs rangs, leurs représentants au sein commission de la vie associative :

- soit quatre binômes d'élus étudiants (un titulaire et un suppléant) : deux binômes du premier cycle / deux binômes du second cycle
- de sorte à attribuer un nombre de sièges au sein de la CVA proportionnel au nombre de sièges par liste au conseil d'administration. »

A l'exception du principe de proportionnalité, cette première proposition a été refusée par les élus étudiants du conseil d'administration lors de la séance du 17 février 2026.

La CVA s'est réunie le 25 mars 2026, avec des élus étudiants titulaires nommés par leurs pairs dans le respect du principe de la proportionnalité, et a mené un travail de réécriture de ce point du règlement. La nouvelle proposition faite aux administrateurs est la suivante :

« Les élus étudiants du conseil d'administration désignent dans leurs rangs, leurs représentants au sein commission de la vie associative, pour la durée de leur mandat selon les modalités suivantes :

- quatre binômes d'élus étudiants (un titulaire et un suppléant) : dont au moins un binôme représentant les étudiants du second cycle

- de sorte à attribuer un nombre de sièges au sein de la CVA proportionnel au nombre de sièges par liste au conseil d'administration

- dans le respect de la parité de genre

- avec la possibilité de désigner en qualité de suppléant des candidats non élus issus des listes

- avec la possibilité de désigner des associatifs - à l'exclusion des membres des bureaux associatifs - à la condition qu'ils se retirent des discussions et des votes relatifs aux subventions concernant leur association.

**Point n°11 : Programme d'Etudes Intégrées (PEI) : avenant financier avec l'association étudiante
« Ecole des Jeunes Orateurs »**

Conformément à l'article 2 de l'avenant à la convention de coopération relative au programme PEI liant les parties, Sciences Po Strasbourg procède au versement de la somme de 750 € au profit de l'Association.

L'avenant est joint en annexe



Programme d'Études Intégrées		PEI	
Sciences Po Strasbourg			
École	de l'Université de Strasbourg		

AVENANT FINANCIER 2026

À LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

L'Ecole des Jeunes Orateurs, association étudiante de Sciences Po Strasbourg

Située 7 rue de l'Ecarlate 67082 STRASBOURG cedex

représentée par sa Présidente, **Madame Salomé FLORIAN**

ci-après nommée « l'Association », d'une part,

Et :

Sciences Po Strasbourg

Situé 7 rue de l'Ecarlate 67082 STRASBOURG cedex

représenté par son Directeur, **Monsieur Emmanuel DROIT**,

ci-après nommé « Sciences Po Strasbourg », d'autre part.

Article 1 – Réalisation 2026 – Ateliers de prise de parole en public

L'Association a organisé des séances de préparation à la prise de parole en public, au bénéfice des lycéens bénéficiaires du programme d'études intégrées :

- **PEI TERMINALE** : dans le cadre de la préparation de l'épreuve du grand oral du baccalauréat, l'association a organisé des séances d'aide à la prise de parole en public lors du regroupement du 23 au 26 février 2026.
- **PEI PREMIERE** : dans le cadre de la préparation du Model United Nations, et en collaboration avec l'association Stras'Diplomacy, l'association a conçu une séance d'aide à la prise de parole en public et en langue étrangère, lors du regroupement du 16 janvier 2026.
- **PEI PROFESSIONNEL** : dans le cadre de la préparation des élèves de Baccalauréat Professionnel du lycée hôtelier Alexandre Dumas d'Illkirch-Graffenstaden à l'oral de présentation du chef d'œuvre, l'association a organisé 2 journées de séance d'aide à la prise de parole en public du 14 janvier et 31 mars 2026.

Article 2 - Financement

Conformément à l'article 4 de la convention de coopération relative au programme PEI - liant les parties, Sciences Po Strasbourg procède au versement de la somme de 750 € au profit de l'Association.

A Strasbourg, le

A Strasbourg, le

Le Directeur de Sciences Po Strasbourg

Le Président de l'Association

Monsieur Emmanuel DROIT

Madame Salomé FLORIAN